



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Novembre 2025

Formation maritime et aux métiers de l'économie bleue en outre-mer

Federico BERERA – IGESR

Laurent GALY – IGAM

Alain JOLY – CGAAER

Florence SMITS – IGESR

Rapport n° 24-25 004A

IGESR

INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE

Rapport n° 2024-93



INSPECTION
GÉNÉRALE
DES AFFAIRES
MARITIMES

Rapport n° 24086

CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

**Les auteurs attestent qu'aucun des éléments de leurs activités
passées ou présentes n'a affecté leur impartialité dans la rédaction
de ce rapport**

Statut de communication	
☐	Préparatoire à une décision administrative
☐	Non communicable
☐	Communicable (données confidentielles occultées)
☒	Communicable

Sommaire

Résumé.....	5
Liste des recommandations.....	7
Introduction.....	8
1 L'économie bleue en outre-mer : principales caractéristiques, formations et besoins associés.....	9
1.1 L'économie bleue en outre-mer : un secteur important mais en difficulté.....	9
1.1.1 Une économie importante mais difficile à quantifier.....	9
1.1.2 Une économie dont les bases sont essentielles pour le développement durable des territoires ultramarins.....	10
1.1.3 Des économies bleues marquées par des caractéristiques communes.....	10
1.2 Le périmètre de la mission.....	11
1.3 L'initiation à la mer et la découverte des métiers associés.....	13
1.3.1 Aller au contact de la mer et vivre une expérience maritime : les classes de mer.....	13
1.3.2 Comprendre les enjeux sous-jacents et la richesse du milieu maritime : les classes enjeux maritimes.....	14
1.3.3 S'approprier les enjeux et passer à l'action : les aires marines éducatives.....	14
1.3.4 S'approprier un projet professionnel : la marée découverte.....	14
1.3.5 S'engager dans un parcours d'initiation et obtenir un diplôme reconnaissant cette démarche : le BIMer.....	15
1.3.6 Préparer un parcours professionnel.....	15
1.4 Formations aux métiers de la mer.....	16
1.4.1 Trois niveaux de certification considérés.....	16
1.4.2 Une offre de formation centrée sur la filière maintenance nautique.....	17
1.4.3 Le BIMer en fort développement sur l'ensemble des outre-mer, malgré quelques exceptions.....	20
1.5 Les métiers de navigants.....	21
1.5.1 Les formations de navigants sont encadrées au niveau international.....	21
1.5.2 Un vaste dispositif de formation pour les navigants.....	22
1.5.3 Peu de formations aux métiers de navigants sont dispensées en outre-mer.....	22
1.6 Les régiments du service militaire adapté, une spécificité de l'outre-mer.....	27
2 Analyse du besoin de formation.....	28
2.1 Besoins en formation pour une économie bleue durable dans les territoires d'outre-mer.....	28
2.1.1 Industrie maritime et portuaire.....	28
2.1.2 Transformation des produits de la mer.....	29
2.1.3 Tourisme bleu.....	29
2.2 Les besoins en formations de navigants.....	30
2.2.1 Analyse des besoins.....	30
2.2.2 Formation initiale.....	30
2.2.3 Formation continue.....	32

3 Des atouts limités par des contraintes	33
3.1 Les difficultés structurelles des métiers et des formations.....	33
3.2 Les difficultés dues aux spécificités locales	34
3.2.1 Contexte culturel	34
3.2.2 Savoir nager.....	35
3.2.3 Mobilité.....	35
3.2.4 Scolarisation et réussite scolaire	36
3.2.5 Dépendance alimentaire	36
3.2.6 Manque d'attractivité	37
3.2.7 Vieillesse et perte d'attractivité des métiers de la pêche outre-mer : une filière en quête de renouveau	38
3.2.8 Un tourisme maritime partiellement développé	38
3.2.9 Infrastructures de formation	38
3.3 Les difficultés dues à la fragmentation des structures et à l'éloignement de l'Hexagone.....	39
3.3.1 Fragmentation politique et administrative	39
3.3.2 Fragmentation territoriale et isolement	40
3.3.3 Faiblesse des viviers et des ressources	40
4 Optimisation de la localisation des formations en outre-mer : trois échelles d'intervention.....	41
4.1 Les actions clés à conduire localement.....	41
4.1.1 Développement des formations initiale et continue	41
4.1.2 Accès à la formation.....	43
4.2 Échelle régionale : une voie d'optimisation incontournable	44
4.3 Échelle nationale : valoriser des actions en leur donnant une portée nationale ..	44
5 Conclusion.....	45
Annexes.....	47
Annexe 1. Lettre de mission	48
Annexe 2. Liste des personnes rencontrées.....	51
Annexe 3. Glossaire des sigles et acronymes	59
Annexe 4. Références bibliographiques	62
Annexe 5. Note méthodologique définissant le périmètre des formations aux métiers de la Mer	64

Résumé

Ce rapport évalue la mise en œuvre des formations maritimes et des métiers de l'économie bleue dans les outre-mer et explore les perspectives de leur développement. La mission, commandée par la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, la ministre déléguée chargée des outre-mer et le secrétaire d'État chargé de la Mer et de la Biodiversité en juin 2024, s'inscrit dans la volonté de renforcer l'économie bleue et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ultramarins. La mission a étudié, dans ce contexte, la situation de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Réunion et Wallis-et-Futuna.

L'économie bleue en outre-mer est un secteur important mais difficile à quantifier, marqué par une grande diversité d'activités (pêche, transport maritime, tourisme nautique mais aussi construction navale ou logistique, etc.). Elle est essentielle pour le développement durable et l'autonomie de ces territoires. Cependant, elle fait face à des défis tels que le vieillissement des marins, une ressource halieutique limitée, des filières de commercialisation restreintes et une méconnaissance des métiers de la mer et du maritime. Les statistiques disponibles sont souvent obsolètes, ce qui rend difficile une estimation précise des besoins. La mission souligne la nécessité de mieux faire connaître les métiers de la mer et du maritime, de les rendre plus attractifs et d'améliorer le niveau de qualification.

Le rapport distingue les formations maritimes (pour les navigants, relevant des conventions STCW¹ et STCW F² de l'Organisation maritime internationale [OMI]) des formations aux métiers de la mer (autres métiers de l'économie bleue).

L'initiation à la mer est encouragée par des dispositifs comme les classes de mer, les classes enjeux maritimes (CEM), les aires marines éducatives (AME), la marée découverte, et le Brevet d'initiation à la mer (BIMer). Ces initiatives visent à acculturer les jeunes au milieu marin et à susciter des vocations dans nombre de ces territoires où la mer ne fait souvent pas partie de la culture et des pratiques hormis pour les loisirs. Des salons d'orientation et des portes ouvertes d'établissements complètent ce dispositif.

Concernant les formations de navigants, elles sont encadrées par des règles internationales et nécessitent des certificats STCW spécifiques. Le réseau de formation français comprend des lycées professionnels maritimes (LPM) et des centres agréés. Le rapport constate que peu de formations initiales de navigants sont dispensées en outre-mer. Les formations continues sont nombreuses (40 types différents), mais un déficit important est constaté concernant les fonctions essentielles aux pratiques maritimes locales, notamment les qualifications de Capitaine 200, matelot, mécanicien 250 kW, et mécanicien 750 kW. Les professionnels peinent, de surcroît, à renouveler leurs certificats, ce qui complique davantage la situation. L'attribution de dérogations n'est pas une solution acceptable au regard des réglementations internationales et de l'objectif d'élévation de la qualification des gens de mer.

Plusieurs contraintes limitent le développement de ces formations :

- Difficultés structurelles des métiers et des formations : les critères de qualification des formateurs sont parfois inadaptés, le recrutement est difficile, et l'acquisition et la maintenance des plateaux techniques spécialisés (simulateurs notamment) sont coûteuses. Le manque d'information et l'offre limitée freinent l'accès des jeunes aux métiers qualifiés. Le coût des formations dans l'Hexagone est un obstacle majeur pour les familles ;
- Spécificités locales : les cultures traditionnelles présentent le plus souvent une orientation limitée vers la mer, ce qui a une incidence sur l'attractivité des métiers maritimes. Un faible taux de « savoir nager » et un nombre limité d'infrastructures de natation sont préoccupants. La faible mobilité des jeunes vers l'Hexagone pour les études est également un facteur

¹ Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (Standards of Training, Certification and Watchkeeping)

² Convention internationale sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Fishing Vessel Personnel)

pénalisant. Le taux de décrochage scolaire est élevé en outre-mer, et la dépendance alimentaire aux importations limite le développement de la pêche professionnelle ;

- Fragmentation des structures et éloignement : la gouvernance décentralisée et la dispersion des responsabilités entre ministères et collectivités locales peuvent générer des priorités contradictoires. L'éloignement géographique des centres administratifs et des grands pôles maritimes entrave le soutien administratif et les partenariats. La faiblesse des viviers de futurs étudiants et d'instructeurs qualifiés constitue un problème général. Les infrastructures de transport et le manque de places en internat sont également des obstacles majeurs à l'accès aux formations.

Pour la création et le développement des formations, la mission propose plusieurs axes :

- Procéder à une évaluation précise des besoins des économies bleues outre-mer en main d'œuvre pour les 5 années à venir via une GPEC.
- Favoriser les Campus des métiers et des qualifications mer (CMQ mer) à l'échelle régionale ;
- Optimiser la localisation des formations en outre-mer : définir les besoins locaux, identifier les ressources et équipements, développer des solutions de transport et d'hébergement (internats) ;
- Développer l'attractivité : renforcer l'apprentissage de la natation, adapter les activités pratiques du BIMer aux spécificités locales, intensifier les partenariats entre l'Éducation nationale, les entreprises et le SMA. Des campagnes de communication annuelles sont recommandées pour sensibiliser aux métiers de la mer ;
- Recourir à l'enseignement à distance : utiliser cette modalité pour pallier l'éloignement et garantir l'égalité d'accès, comme le projet "Guyane connectée". Une plateforme nationale de cours STCW à distance est suggérée ;
- Créer un centre national de simulation à distance dédié à l'outre-mer, permettant la mutualisation des équipements pour une utilisation 24h/24 des simulateurs grâce aux décalages horaires ;
- Adapter les critères de qualification des formateurs ;
- Mettre en œuvre des formations initiales maritimes in situ, en mutualisant les plateaux techniques ;
- Mettre en place un système de bourses d'études national prenant en compte les spécificités ultramarines pour les formations non disponibles localement, en s'inspirant de l'expérience polynésienne ;
- Instaurer un label "Pavillon outre-mer" pour les centres hexagonaux accueillant des étudiants ultramarins ;
- Développer des supports d'information spécifiques pour les acteurs de l'orientation et les lycéens.

Enfin, le rapport souligne que l'implication conjointe des acteurs politiques (publics) et économiques (privés), tant au niveau local que national, est un moteur essentiel pour le développement de la formation maritime.

Liste des recommandations

- Recommandation 1.** [Ministère de l'Éducation nationale] Développer l'attractivité des métiers de la mer et de navigants notamment en augmentant le nombre de jeunes titulaires du Brevet d'initiation aux métiers de la mer brevetés (BIMer). 41
- Recommandation 2.** [Collectivités territoriales] Identifier les besoins locaux en formation aux métiers de l'économie bleue en développant des gestions prévisionnelles des emplois et des compétences (GPEC)..... 42
- Recommandation 3.** [Ministère chargé de la mer (MM) & Collectivités territoriales (CT)] Aligner (CT) l'offre de formation sur les besoins réels du secteur en mutualisant les ressources et les plateaux techniques, en associant les régiments du service militaire adapté et en adoptant (MM) des critères de qualification des formateurs facilitant le recrutement local. 42
- Recommandation 4.** [Collectivités territoriales] Augmenter significativement le nombre de places en internat pour favoriser l'accès à la formation pour les élèves éloignés géographiquement..... 43
- Recommandation 5.** [Ministère de l'Éducation nationale] Encourager ou confirmer le développement ou la création de CMQ dédiés totalement ou pour partie à l'économie bleue. 44
- Recommandation 6.** [Ministère chargé de la mer] Créer un centre de simulation maritime national, accessible aux territoires d'outre-mer par le biais d'une plateforme dédiée, permettant ainsi de soutenir les formations dispensées localement ; une offre de formations STCW à distance devra y être associée. 44
- Recommandation 7.** [Ministère des Outre-mer] Créer un label « Pavillon outre-mer » afin de certifier les centres de formation en France hexagonale qui garantissent les meilleures conditions d'accueil et de réussite pour les étudiants venant d'outre-mer en complément d'un dispositif global comprenant un guichet unique gérant les bourses d'études pour les apprenants d'outre-mer. 45

Introduction

Par lettre de mission SMB/2024-06/2004024 en date du 26 juin 2024, la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, la ministre déléguée chargée des outre-mer et le secrétaire d'État chargé de la Mer et de la Biodiversité ont souhaité que l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux et l'inspection générale des affaires maritimes effectuent une mission relative au bilan de la mise en œuvre des formations maritimes en outre-mer et aux perspectives de déploiement de formations maritimes outre-mer.

La présente mission fait suite à la mesure issue du Comité interministériel de la mer (CIMER) de 2023. La démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer l'économie bleue dans ces territoires et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ultramarins. Le CIMER a souhaité obtenir une photographie de l'état actuel de la formation maritime en outre-mer. Il a souhaité également que la mission identifie des pistes pour le développement des formations maritimes et aux métiers de la mer. Dans ce cadre, la mission s'est intéressée en particulier aux territoires de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, de La Réunion, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Wallis-et-Futuna.

Le présent rapport présente un état des lieux de l'emploi et des formations liés à l'économie bleue. Il identifie les atouts et les besoins spécifiques en matière d'attractivité, d'emplois et de formations initiale et continue. Les solutions proposées tiennent compte à la fois des enjeux pour les populations et des économies des différents territoires ultramarins.

L'analyse a été réalisée à partir de recherches bibliographiques et d'entretiens avec les principaux acteurs³ de l'économie bleue de ces territoires. Les entretiens ont permis d'apprécier la vision des participants sur des aspects essentiels tels que l'attractivité, la stratégie, les défis, les opportunités, les besoins, la formation, la promotion et les partenariats du secteur maritime.

La mission a auditionné 240 personnes sur site⁴ ou via un système de visioconférence.

Le rapport est organisé en quatre sections. Il dresse un état des lieux de l'économie bleue en outre-mer. Il analyse les atouts et les contraintes liés aux métiers et aux formations. Il identifie les facteurs clés de l'attractivité et du développement des formations. Les recommandations formulées sont illustrées par des exemples concrets de mises en œuvre de formations.

³ Représentants de l'État et des territoires, représentants des professions, syndicats, universitaires, enseignants et formateurs et chercheurs

⁴ Tous les territoires cités ont été visités à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon

1 L'économie bleue en outre-mer : principales caractéristiques, formations et besoins associés

Selon l'Union européenne⁵, « l'économie bleue englobe toutes les industries et tous les secteurs liés aux océans, aux mers et aux côtes, qu'ils relèvent du milieu marin (comme le transport maritime, la pêche et la production d'énergie) ou du milieu terrestre (comme les ports, les chantiers navals, l'aquaculture terrestre et la production d'algues ainsi que le tourisme littoral) ». Dans les faits, cependant, les différentes statistiques et les profils des territoires conduisent à des acceptions plus ou moins larges⁶.

Après avoir rappelé les principales caractéristiques de l'économie bleue en outre-mer, le propos s'attache à présenter les principales formations maritimes de navigants et les formations aux métiers de la mer de manière générale et en outre-mer à en souligner les principaux besoins.

1.1 L'économie bleue en outre-mer : un secteur important mais en difficulté

1.1.1 Une économie importante mais difficile à quantifier

La grande diversité des domaines inclus dans la définition de l'économie bleue rend l'analyse statistique complexe. Certaines données sont même obsolètes, datant parfois d'au moins dix ans.⁷ Selon l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), en 2015, l'économie bleue ultramarine⁸ représentait 12 500 emplois, soit 2,4 % de l'emploi marchand ultramarin. Elle comptait alors 8 800 entreprises (3,5 % du tissu entrepreneurial marchand ultramarin⁹). En prenant en compte l'ensemble des activités liées aux océans, mers et côtes, incluant le tourisme (ce qui correspond à la base de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), en 2012, l'économie bleue représentait 27 500 emplois dans les départements et régions d'outre-mer (DROM).

Cette complexité et les imprécisions sur les champs couverts (la façon dont les activités sont comptabilisées) mènent à d'importantes disparités dans les chiffres (nationaux, ultra-marins consolidés et locaux) communiqués.

Par exemple, en Martinique, la direction de la mer, en lien avec le cluster maritime, a estimé, (données de 2013) à plus de 12 000 le nombre d'emplois dédiés à l'économie bleue soit 12 % de l'emploi total. Plus de 70 % de ces emplois seraient associés aux activités touristiques.

À La Réunion, à partir des données INSEE de 2018, le cluster maritime estime l'emploi maritime à 10 000 personnes, dont 70 % dans le tourisme littoral, soit 3,4 % de l'emploi total.

⁵ Économie bleue durable - Questions-réponses,

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_21_2346

⁶ L'Économie bleue en France - Édition 2022, Première ministre,

<https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/13/7ce693eac72325f399bb233f4ae4ff31e3a65ef6.pdf>

Feuille de route pour l'économie bleue ultramarine à l'horizon 2030, Gouvernement et https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2024-12/2024_11_15_fdr_economie_bleue_v7_compressed.pdf

⁷ Beaucoup de territoires sont engagés dans une actualisation des données statistiques.

⁸ Entendue ici comme activités primaires et filières aval (pêche en mer ; aquaculture en mer ; transformation et conservation de poissons, crustacés et mollusques ; commerce de gros de poisson, crustacés et mollusques ; commerce de détail de poisson, crustacés et mollusques en magasin spécialisé ; transformation et commerces de perles [Polynésie française], construction et réparation navales [construction de navires et de structures flottantes, construction de bateaux de plaisance, réparation et maintenance navale], transport maritime [transports maritime et côtier de passagers, transports maritime et côtier de fret, location de matériel de transport par eau], activités maritimes portuaires [construction d'ouvrages maritimes et fluviaux, service auxiliaire des transports par eau, maintenance portuaire]).

⁹ La même année, à l'échelle de la France entière, ce pourcentage est de 0,4 % (hors COM).

En Polynésie française, même si les effectifs sont assez limités, l'économie bleue est un des deux piliers de l'économie avec l'hôtellerie-restauration. En 2022, la perliculture constituait la deuxième exportation de biens et de services, après le tourisme et devant les produits issus de la pêche¹⁰.

La même étude de l'IEDOM indique qu'en 2015, Port-Réunion, Pointe-à-Pitre, Fort-de-France et Nouméa se classent parmi les 10 premiers ports français en termes de trafic de conteneurs.

Par ailleurs, le cyclone Chido a durement frappé Mayotte, causant des dégâts majeurs aux infrastructures et un grand bouleversement pour la population. L'économie bleue a été fortement affectée par la destruction des habitats et des bateaux et par les dommages causés aux infrastructures portuaires. L'État se mobilise activement pour évaluer les impacts sur l'écosystème et soutenir les efforts de reconstruction, mais le retour à la normale s'annonce long et difficile.

1.1.2 Une économie dont les bases sont essentielles pour le développement durable des territoires ultramarins

Considérant leur géographie (espaces insulaires ou archipélagiques, éloignement de l'Hexagone, économie peu diversifiée), l'économie bleue est cruciale pour le développement des territoires. Elle est essentielle pour l'autonomie alimentaire, la desserte locale, l'approvisionnement, les exportations ainsi que pour les opportunités de développement des activités.

Les zones économiques exclusives (ZEE) représentent 10 % de la biodiversité marine mondiale¹¹. Cette dépendance à l'économie bleue impose une évolution significative, des mentalités et des pratiques.

1.1.3 Des économies bleues marquées par des caractéristiques communes

Au-delà du dynamisme des acteurs locaux et de la prédominance de quelques filières (pêche ; transport maritime ; tourisme nautique) et en dépit des spécificités de chacun des territoires ultramarins, l'économie bleue des outre-mer présente des caractères communs :

- une grande majorité de très petites structures avec peu ou pas de salariés ;
- une flotte de pêche limitée à quelques unités et qui est principalement côtière, et vieillissante ;
- des marins qui sont souvent âgés, peu formés et dont le renouvellement pose problème, comme en Guyane¹² ;
- une gestion durable des stocks de poissons nécessaire pour assurer l'avenir de la pêche ;
- la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (dite pêche INN), comme en Guyane ;
- une filière de commercialisation et de valorisation du poisson limitée ;
- une aquaculture en gestation ou en crise, comme en Nouvelle-Calédonie¹³ ou en Martinique¹⁴ ;
- un transport maritime essentiel alors que la flotte est vieillissante, que les marins sont âgés sans avoir toujours les qualifications nécessaires ;

¹⁰ « Les exportations de produits perliers progressent en valeur en 2022 ». <https://www.ispf.pf/publication/1407>

¹¹ *Le patrimoine marin et les aires marines protégées françaises*

<https://www.mer.gouv.fr/le-patrimoine-marin-et-les-aires-marines-protgees-francaises>

¹² L. Marot, L. Lewis, C. Lama, 2025, « La société Abchée recrute des pêcheurs indonésiens pour relancer la filière de pêche crevette en Guyane ». <https://la1ere.franceinfo.fr/guyane/la-societe-abchee-recrute-des-pecheurs-indonesiens-pour-relancer-la-filiere-de-la-peche-crevette-en-guyane-1561864.html>

¹³ La crevetteculture était prospère, l'arrêt de la liaison aérienne directe vers le Japon a eu des conséquences graves sur la production.

¹⁴ Il y avait 11 fermes aquacoles actives en 2015. Il n'y en a plus que 3 en 2025.

- une faiblesse de la construction, de la réparation et de déconstruction navales en partie liée à des problèmes fonciers et à la concurrence régionale ;
- une navigation de plaisance et un tourisme de croisière inégalement développés, comme en Polynésie française¹⁵ et aux Antilles¹⁶ ;
- un tourisme littoral dont le poids est souvent significatif (jusqu'au quart ou au tiers de l'emploi salarié à Saint-Barthélemy ou à Saint-Martin), et qui dynamise les activités en lien avec la mer¹⁷ ;
- une présence de niches comme la perliculture en Polynésie française ou le tourisme de luxe à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy ;
- des énergies marines renouvelables (EMR) encore peu valorisées ou exploitées, malgré l'existence des filières innovantes comme la climatisation par utilisation de l'eau de mer en Polynésie française ;
- un potentiel de recherche et de formations universitaires assez peu développé, même si la situation évolue, notamment en Polynésie avec le projet Nārua¹⁸ et l'unité mixte de recherche (UMR) de SECOPOL¹⁹ et aux Antilles avec l'UMR de BOREA²⁰.

Au vu des données disponibles, la mission estime nécessaire de rendre les métiers de la mer plus attractifs et d'améliorer le niveau de qualification des personnels. L'enjeu est de répondre à la demande et de favoriser le développement de l'économie bleue dans les outre-mer.

Par ailleurs, la mission considère que le manque d'actualité des données devrait être compensé par une étude précise sur la part de l'économie bleue et de ses besoins, mobilisant notamment les ressources de l'INSEE et de France Travail.

1.2 Le périmètre de la mission

La mission comprend « formation maritime » comme étant une formation de navigants relevant de la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (STCW²¹) de l'OMI ou de la Convention internationale sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille de l'OMI (STCW F²²).

¹⁵ *Feuille de route 2030*. La plaisance touristique polynésienne permet aux territoires des retombées similaires aux exportations du secteur de la pêche ou près de 3 fois supérieures aux exportations de vanille ou de monoï.

¹⁶ Document stratégique du bassin maritime des Antilles, situation de l'existant, 2020, Les Antilles sont le premier bassin de navigation de l'hémisphère nord en hiver. Alors qu'elles comptent 10 % de la flotte mondiale de plaisance locative, peu de plaisanciers naviguent autour des îles françaises.

¹⁷ *Document stratégique du bassin maritime des Antilles, situation de l'existant*, 2020, 80 % des 2,13 millions de touristes qui ont fréquenté les Antilles françaises ont pratiqué au moins une activité en lien avec la mer. Cependant, les activités nautiques (club de plongée, observation des cétacés, pêche ...) sont principalement proposées par des non-insulaires.

¹⁸ Le projet Nārua prévoit à la fois l'ouverture de formations en lien avec l'économie bleue, le développement de la recherche et la coopération avec des universités étrangères, notamment celle d'Hawaï. NARUA est porté par l'Université de la Polynésie Française (UPF), il associe des organismes de recherche (e.g. CNRS, Ifremer, IRD), le gouvernement de la Polynésie française, des acteurs socio-économiques locaux (Cluster maritime, French Tech, ...), ainsi que des acteurs académiques d'autres pays de la zone Pacifique (Australie, Hawaï, Nouvelle-Zélande).

¹⁹ L'UMR SECOPOL (santé et services des écosystèmes marins) conduit des recherches principalement orientées vers l'économie et la biodiversité marines en Polynésie française. L'UMR 241 a été créée en 2012 à l'initiative de l'Université de la Polynésie française (UPF), de l'Ifremer, de l'IRD et de l'Institut Louis Malardé (ILM).

*Laboratoire BOREA MNHN, CNRS 7208, IRD 207, UniCaen, Sorbonne Université, Université des Antilles

²⁰ L'UMR BOREA (Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques) s'intéresse aux stratégies développées par les populations locales en réponse aux perturbations d'origine naturelle ou anthropique. Laboratoire BOREA MNHN, CNRS 7208, IRD 207, UniCaen, Sorbonne Université, Université des Antilles

²¹ Standards of Training, Certification and Watchkeeping

²² Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Fishing Vessel Personnel

De même, une « formation aux métiers de la mer » doit être comprise comme étant une formation aux autres métiers de l'économie bleue.

La mission a établi un inventaire des formations aux métiers de la mer fondé²³ sur les domaines d'activité identifiés par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) en y ajoutant les activités touristiques (loisirs et sports aquatiques, hôtellerie ...) :

Activités	Code	Libellé
Activités primaires et filières aval	03.11Z	Pêche en mer
	03.21Z	Aquaculture en mer
	10.20Z	Transformation et conservation de poissons, crustacés et mollusques
	46.38A	Commerce de gros poissons, crustacés et mollusques
	47.23Z	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
	32.12Z 46.48Z 47.77Z	Transformation et commerce de perles (Polynésie française)
Construction et réparation navales	30.11Z	Construction de navires et de structures flottantes
	30.12Z	Construction de bateaux de plaisance
	33.15Z	Réparation et maintenance navale
Transport maritime	50.10Z	Transport maritime et côtier de passagers
	50.20Z	Transport maritime et côtier de fret
	7734Z	Location de matériels de transport par eau
Activités maritimes portuaires, ports de plaisance	42.91Z	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux
	52.22Z	Services auxiliaires des transports par eau
	52.24A	Manutention portuaire

Formations retenues par la mission

Pour définir le périmètre des métiers, la mission s'est fondée sur ces quatre domaines d'activité, élargis aux loisirs et sports aquatiques et sur le répertoire national des certifications professionnelles.

Le périmètre s'aligne sur une définition de l'économie bleue spécifique à chaque territoire d'outre-mer. Il englobe ainsi l'ensemble des formations professionnelles contribuant au développement de l'économie bleue :

Secteurs	Métiers
Marine marchande	Transport de passagers ou de marchandises Services portuaires : agent de port, docker, transitaire...
Pêche maritime	Pêcheur, conchyliculteur, ostréiculteur, pisciculteur et mareyeur
Construction et réparation navale	Ingénieur naval, architecte naval, technicien en câble sous-marin, soudeur, mécanicien naval et charpentier de marine
Energies marines renouvelables	Ingénieur en énergies marines, technicien de maintenance d'éoliennes offshore, installateur de panneaux solaires flottants...
Biotechnologie marine	Chercheur en biologie marine, technicien de laboratoire, développeur de produits pharmaceutiques à partir d'organismes marins...
Tourisme maritime et côtier	Guide touristique, moniteur de plongée, hôtelier, restaurateur, gestionnaire de port de plaisance...
Protection de l'environnement marin	Garde-côte, océanologue, ingénieur en environnement, chargé de mission en développement durable...

Métiers de l'économie bleue considérés par la mission

²³ Rapport de 2018 sur l'économie bleue dans l'outre-mer

1.3 L'initiation à la mer et la découverte des métiers associés

Différents dispositifs existent dans l'Hexagone, dont certains sont reproduits dans les territoires ultramarins :

Dispositifs / Actions	Dates de création	Objectifs principaux	Modalités de mise en œuvre	Nombres de classes/élèves concernés
Classes de mer	Années 1960	Découverte du milieu marin et des métiers de la mer	Séjours pédagogiques en bord de mer, activités variées	Non disponible
Classes enjeux maritimes (CEM)	Années 2020	Comprendre les enjeux économiques, sociaux, environnementaux	Modules interdisciplinaires, ateliers, projets	~152 classes / ~3 500 élèves/an
Aires marines éducatives (AME)	2012	Gestion participative d'une zone marine par les élèves	Diagnostic, actions de préservation, événements	>250 AME / ~7 000 élèves/an
Brevet d'initiation à la mer (BIMer)	2021	Valoriser l'engagement et les compétences maritimes	Cursus théorique et pratique, examen, projet	>3 000 diplômés en 2024
Salons d'orientation et salons professionnels	Variable	Promouvoir les formations et métiers de la mer	Salons, forums, ateliers, rencontres professionnelles	Plusieurs salons/an / Public varié
Marée découverte	2014	Comprendre les enjeux et valider un projet de carrière	Embarquement sur des navires professionnels	Non disponible

Dispositifs d'initiation à la mer et de découverte des métiers (données globales)

D'après les observations de la mission, les initiatives de découvertes de la mer tendent à être moins importantes en outre-mer que dans les régions littorales hexagonales.

1.3.1 Aller au contact de la mer et vivre une expérience maritime : les classes de mer

Les « classes de mer » permettent à des jeunes de vivre une expérience maritime, constituant souvent un premier contact avec la mer. Ces classes ont pour objectif d'acculturer les élèves, dès le plus jeune âge, à l'univers marin en leur faisant découvrir la richesse du littoral, la diversité des écosystèmes marins et les métiers liés à la mer.

Le dispositif des classes de mer a été officiellement lancé en 1964, sous l'impulsion du ministère de l'Éducation nationale et du ministère chargé de la Mer. Elles ont été créées dans le sillage de sorties scolaires en montagne, ou encore de classes vertes qui répondaient au besoin de faire découvrir aux écoliers la diversité des environnements naturels que compte le territoire national. L'objectif initial était de permettre aux enfants, notamment ceux vivant loin du littoral, de découvrir le monde maritime à travers des séjours pédagogiques. Ces séjours, d'une durée généralement comprise entre une semaine et quinze jours, sont organisés dans des centres agréés situés sur le littoral atlantique, la Manche ou la Méditerranée. Les classes de mer sont organisées en partenariat avec les établissements scolaires, les collectivités territoriales et des structures spécialisées telles que les centres nautiques ou les organismes de protection de l'environnement marin. Les enseignants élaborent un projet pédagogique en lien avec le programme scolaire, intégrant des activités variées : découverte du littoral, initiation à la navigation, étude de la faune et de la flore marine, ou encore sensibilisation à la préservation de l'environnement.

Le dispositif est relativement déployé sur l'Hexagone, notamment en Bretagne, en Normandie, en Pays de la Loire et en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Cependant, il n'a pas été possible de disposer de données consolidées permettant de mesurer l'étendue du déploiement des classes de mer en 2024.

S'agissant des outre-mer, la mission estime que les classes de mer vont au-delà de la simple découverte. Elles constituent un levier essentiel pour l'éducation à l'environnement, le développement de l'écocitoyenneté et la sensibilisation aux opportunités professionnelles offertes par l'économie bleue de ces territoires.

1.3.2 Comprendre les enjeux sous-jacents et la richesse du milieu maritime : les classes enjeux maritimes

Les classes enjeux maritimes (CEM) sont l'expression d'un projet d'équipe pédagogique. Elles constituent une évolution des classes de mer, intégrant une dimension plus approfondie sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du secteur maritime. L'objectif est d'aller au-delà de la simple découverte du milieu marin pour aborder des thématiques telles que la gestion durable des ressources, la sécurité maritime, la pollution, la biodiversité ou encore la géopolitique des océans.

Le dispositif a été officiellement créé par le ministère de l'Éducation Nationale en 2022. Un projet de CEM vise à faire ressortir les différentes entrées des programmes où la mer est présente de manière explicite ou implicite. Il peut intégrer des modules interdisciplinaires, associant les sciences de la vie et de la terre, la géographie, l'économie, les sciences sociales, les lettres, les arts, etc. Les élèves participent à des ateliers, des sorties sur le terrain, des rencontres avec des professionnels du secteur maritime (pêcheurs, océanographes, ingénieurs navals, etc.). Ils réalisent également des projets collectifs (expositions, reportages, simulations de gestion de crise, etc.).

Fin 2024, en France, on comptait 152 CEM réparties dans 86 écoles et établissements implantés dans 18 académies²⁴. La mission n'a pas conduit d'évaluation spécifique de ce dispositif, mais a constaté une mobilisation variable des acteurs de terrain dans la mise en œuvre de ce dispositif en outre-mer.

1.3.3 S'appropriier les enjeux et passer à l'action : les aires marines éducatives

Les aires marines éducatives (AME) sont un dispositif innovant, lancé en 2012 en Polynésie française puis étendu à l'ensemble du territoire national. Elles visent à confier à des élèves la gestion participative d'une portion de littoral ou de zone marine, sous la supervision d'adultes référents. Les AME permettent de responsabiliser les jeunes face à la préservation de l'environnement marin. Elle les éduque à l'écocitoyenneté et à la gestion durable des espaces naturels.

Chaque AME est gérée par une classe (ou un groupe d'élèves) qui, après avoir été formée, élabore un diagnostic écologique de la zone, propose des actions de préservation (nettoyage, sensibilisation, suivi de la biodiversité) et organise des événements pour valoriser le site. Les élèves travaillent en lien avec des associations, des scientifiques et des élus locaux.

Les aires marines éducatives sont un excellent vecteur de découverte et de sensibilisation des élèves à la richesse du milieu marin et aux enjeux de valorisation et de protection qui y sont associés.

En 2024, il existait plus de 250 AME en France, impliquant près de 7 000 élèves.

1.3.4 S'appropriier un projet professionnel : la marée découverte

Le dispositif de la « marée découverte » a été expérimenté dès 2014, par l'administration des affaires maritimes, notamment pour la pêche.

La « marée découverte » prend la forme de périodes embarquées pour la découverte des métiers maritimes. Elle permet à des élèves, étudiants ou personnes en reconversion de prendre part à la vie à bord de navires professionnels.

L'objectif est de valider un projet professionnel après avoir embarqué avec des marins. Elle constitue un tremplin pour des jeunes qui souhaitent s'orienter vers les formations et les métiers de la mer.

²⁴ <https://www.education.gouv.fr/les-classes-enjeux-maritimes-416189>

1.3.5 S'engager dans un parcours d'initiation et obtenir un diplôme reconnaissant cette démarche : le BIMer

Le brevet d'initiation à la mer (BIMer) est une certification délivrée par l'État destinée à valoriser les compétences acquises par les jeunes dans le domaine maritime.

Le BIMer a été instauré en 2020 par le ministère de l'Éducation nationale, en partenariat avec la Marine nationale et les professionnels du secteur.

Son objectif est de reconnaître l'engagement des élèves dans des activités nautiques, scientifiques ou citoyennes liées à la mer. Il atteste d'un niveau de connaissances et de compétences dans le fait maritime.

La vocation principale du BIMer est d'encourager les acteurs de la Mer à proposer des parcours de formation, intégrant une dimension de découverte de leur environnement.

Le BIMer s'adresse principalement aux élèves de collège et de lycée, ainsi qu'aux étudiants en formation professionnelle maritime. Il repose sur un cursus comprenant des enseignements théoriques (histoire maritime, sécurité, environnement, navigation) et des activités pratiques (navigation, plongée, visites de ports, visites d'entreprises). L'obtention du diplôme est conditionnée à la réussite d'un examen organisé par les rectorats.

Les enseignants et éducateurs impliqués ont suivi une formation spécifique leur permettant d'obtenir un Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'initiation à la mer (CAEM). Cela garantit la qualité de l'encadrement des activités maritimes et la sécurité des élèves.

Depuis 2021, première session de l'examen, plus de 3 000 jeunes ont obtenu le BIMer, ce qui atteste de leur appétence pour le domaine maritime. Le déploiement du BIMer est en constante progression depuis sa création.

En 2025, on dénombrait 24 académies engagées, dont la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte, la Polynésie française et la Réunion. La mission note que la Nouvelle-Calédonie a exprimé à la mission un vif intérêt pour le BIMer. Elle souhaite déployer le dispositif à court terme.

1.3.6 Préparer un parcours professionnel

Le rôle des professeurs principaux et des Psy En

Au collège et au lycée, les professeurs principaux et les psychologues de l'éducation nationale (Psy En) jouent un rôle de conseillers auprès des élèves. Sans qu'il soit possible de déterminer les retombées exactes de leurs actions, ils touchent l'ensemble des élèves, notamment au collège lors des heures dédiées à l'orientation. À ce titre, il semble important à la mission qu'une formation aux débouchés offerts par le secteur de la mer et du maritime et aux parcours de formation qui y conduisent puisse être proposée aux professeurs principaux et aux Psy-En.

La participation à des salons

L'orientation vers les métiers de la mer passe aussi par la participation à des salons spécialisés, qui permettent aux jeunes de découvrir la diversité des formations et des débouchés du secteur maritime.

Chaque année, de nombreux salons d'orientation et forums professionnels sont organisés sur tout le territoire, à l'initiative des rectorats, des régions, des chambres de commerce et d'industrie, et des fédérations professionnelles. On peut citer par exemple le Salon Pro&Mer à Lorient, le Salon des métiers de la mer à Marseille, ou encore le Forum des métiers maritimes à Nantes. Peu d'événements de ce type ont été identifiés dans les territoires d'outre-mer, une des exceptions étant la Martinique *Boat Show* de Fort-de-France. Ces manifestations rassemblent des établissements de formation (lycées maritimes, écoles d'ingénieurs, universités), des entreprises du secteur (armateurs, chantiers navals, sociétés de services portuaires), des institutions publiques (Marine nationale, Affaires maritimes) et des associations. Les visiteurs peuvent assister à des conférences, participer à des ateliers, rencontrer des professionnels et même s'initier à certaines

activités (simulateurs de navigation, ateliers de matelotage, visites de navires).

L'objectif principal de ces salons est de promouvoir les formations conduisant aux métiers de la mer, de la maintenance navale à l'océanographie, en passant par la pêche, le transport maritime, l'aquaculture, la gestion portuaire, la recherche scientifique ou encore le tourisme littoral. Les organisateurs mettent l'accent sur l'innovation, la transition écologique et la féminisation des métiers maritimes. Néanmoins, le retour d'expérience montre un résultat assez faible : les élèves et les étudiants ne vont que rarement vers des formations ou des structures qu'ils ne connaissent pas.

Les portes ouvertes

Les portes ouvertes d'établissements de formation, d'entreprises et de ports, notamment, sont l'occasion pour les élèves et leur famille de découvrir ou de mieux connaître des structures ou des filières qui ne leur sont pas familières. Ainsi en février 2025, en Polynésie française, se sont déroulées les Journées des métiers de la mer sur le site du Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF), le port de pêche de Papeete, le ferry Tau'ati à la gare maritime et le Centre de coordination de sauvetage aéromaritime. Elles ont permis à la fois d'échanger avec les professionnels et de découvrir les formations et les perspectives de carrière. Des visites sont également possibles lors des semaines de l'emploi maritime organisées par France Travail. Cela a des retombées plus fortes en raison des possibilités d'échanges avec des professionnels des métiers de l'économie bleue qui facilitent une projection dans l'exercice d'un métier.

Le mentorat

L'Éducation nationale favorise aussi le mentorat à destination des élèves des lycées professionnels, notamment par le « plan mentorat », dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 mentor ». L'objectif est d'accroître l'insertion des mentorés par le partage d'expérience professionnelle, la connaissance du monde de l'entreprise et la mise en relation par les mentors. La mission estime qu'il serait souhaitable que les filières du maritime soient incluses dans le plan pour les territoires d'outre-Mer.

1.4 Formations aux métiers de la mer

1.4.1 Trois niveaux de certification considérés

Au total, on dénombre 32 certificats de niveau « 3 », 28 de niveau « 4 » et 18 de niveau « 5 »²⁵. L'État délivre les certificats suivants :

Niveau 3

- 5 Certificats d'aptitude professionnelle (CAP) - charpentier de marine ; maintenance nautique ; mareyage ; poissonnier-écailler ; transport fluvial ;
- 3 techniciens (TP) - agent de maintenance en marine de plaisance ; mécanicien réparateur en marine de plaisance ; scaphandrier travaux publics ;

Niveau 4

- 8 baccalauréats professionnels (BAC Pro) - conduite de productions aquacoles ; cultures marines ; maintenance nautique ; poissonnier-écailler-traiteur ; transport fluvial ;
- 1 brevet professionnel (BP) - Charpentier de marine ;
- 6 brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité (BPJEPS) - éducateur sportif mention « motonautisme et disciplines associées » ; éducateur sportif mention « activités aquatiques et de la natation » ; éducateur sportif mention « plongée subaquatique » ; éducateur sportif mention « canoë-kayak et disciplines associées en eau vive » ; éducateur sportif mention « voile » ;

²⁵ Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

Niveau 3 : équivalent CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) ou BEP (Brevet d'études professionnelles).

Niveau 4 : équivalent Baccalauréat (général, technologique ou professionnel).

Niveau 5 : équivalent à un Bac+2 années d'études

- 1 certificat de spécialité (CS) opérateur polyvalent en interventions subaquatiques.

Niveau 5

- 1 brevet de technicien supérieur (BTS) aquaculture ;
- 8 diplômes d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS), spécialité perfectionnement sportif mention « canyonisme » ; perfectionnement sportif mention « voile » ; perfectionnement sportif mention « surf et disciplines associées » ; perfectionnement sportif mention « activités de plongée subaquatique » ; perfectionnement sportif mention « activités de canoë-kayak et disciplines associées en eau vive » ; perfectionnement sportif mention « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme » ; perfectionnement sportif mention « glisses aérotractées nautiques » ; perfectionnement sportif mention « natation et disciplines associées » ;
- 2 diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST), métiers de la chaîne d'approvisionnement et du transport international durables ; action, commercialisation des services sportifs ;
- 1 titre professionnel, organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises.

Aux établissements publics d'enseignement s'ajoutent des organismes privés, fédérations professionnelles ou sportives proposant des certifications plus spécialisées.

La mission a constaté que les formations aux métiers de la mer déployées concernent principalement la maintenance nautique. D'autres formations, hors du périmètre des formations aux métiers de la mer mais connexes, sont proposées notamment dans le domaine de l'hôtellerie, qu'il s'agisse de la restauration orientée vers les produits de la mer locaux, des activités nautiques (moniteur de plongée, de voile, ...) sans qu'il soit possible d'en établir un inventaire précis. Celles-ci peuvent conduire à des métiers utiles au développement d'une activité en lien avec le potentiel touristique des outre-mer.

1.4.2 Une offre de formation centrée sur la filière maintenance nautique

La mission a constaté que les formations aux métiers de la mer existantes concernent principalement la maintenance nautique.

Le CAP et/ou le baccalauréat professionnel sont proposés dans la plupart des territoires ultra-marins conformément à la cartographie suivante :



Formation maintenance nautique

Formations sur place	Guade- loupe	Guyane	La Réunion	Martinique	Mayotte	Nouvelle- Calédonie	Polynésie française	Saint- Pierre-et- Miquelon	Wallis-et- Futuna
CAP Maintenance Nautique	x	x		x	x	x	x		x
Bac pro. Maintenance Nautique	x		x	x	x	x	x		
Autres formations en lien avec l'économie bleue	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	non

Le détail de l'offre de formation, ainsi que les spécificités de l'offre de formation en lien avec l'économie bleue (au-delà de la filière maintenance nautique) sont explicités ci-après.

Guadeloupe

La Guadeloupe est dotée de trois établissements proposant les diplômes de la filière maintenance nautique :

- le lycée professionnel privé de Blanchet à Gourbeyre ;
- le lycée polyvalent Chevalier de Saint-Georges aux Abymes ;
- le lycée Hyacinthe Bastaraud à Grand Bourg.

Le lycée Daniella Jeffry à Marigot (Saint-Martin) propose également les CAP et le baccalauréat professionnel dans la spécialité Maintenance nautique.

Les effectifs à la rentrée 2024 représentaient 282 élèves (dont 79 à Saint-Martin), répartis de la manière suivante :

Effectifs à la rentrée 2024	Lycée Blanchet	Lycée Ch. De Saint-Georges	Lycée Hyacinthe Bastaraud	Lycée Jeffry	TOTAL
CAP Maintenance Nautique	10	54	9	23	96
Bac pro. Maintenance Nautique	24	79	27	56	186

La mission a pu se rendre sur les sites de Gourbeyre (lycée Blanchet) et aux Abymes (lycée Chevalier de Saint-Georges).

Figure historique de la formation maritime en Guadeloupe, le lycée Blanchet souffre aujourd'hui d'un manque d'investissement dans les infrastructures ainsi que dans les équipements. L'établissement se trouve ainsi limité dans son potentiel de développement, également handicapé par une localisation éloignée des zones urbaines. Il n'est pas rare que des élèves scolarisés au lycée Blanchet soient contraints d'emprunter les transports scolaires impliquant des trajets de plusieurs heures chaque jour. De fait l'attractivité de l'établissement est dépendante des services proposés aux élèves (transport, hébergement et restauration) qui restent sommaires.

Le lycée Chevalier de Saint-Georges bénéficie d'une localisation plus favorable (à proximité de Point-à-Pitre), mais nécessite également des investissements pour la rénovation des locaux. Un programme pluriannuel est en cours. Ce programme devrait être l'occasion de développer la plateforme dédiée aux métiers de la mer. Les équipements présents permettent un taux de couverture pédagogique des contenus des référentiels estimée à 62 %, faisant de l'établissement le mieux placé suivant ce critère.

Guyane

Dans son offre de formation, la Guyane propose un CAP de maintenance nautique depuis la rentrée 2021, implanté au lycée professionnel du Larivot à Matoury (près de Cayenne). La section bénéficie de la proximité du port de pêche du Larivot. Elle reste néanmoins fragile (effectif de 10 élèves en moyenne, et difficulté pour stabiliser des enseignants spécialisés).

L'état des infrastructures portuaires en Guyane constitue un frein au développement d'une activité économique en matière de maintenance des embarcations qui pourrait être portée par l'offre de formation locale.

La Réunion

L'offre de formation à la Réunion est limitée au baccalauréat professionnel maintenance nautique, présent au lycée Lépervanche, avec un effectif de 36 élèves.

Martinique

À ce jour, la Martinique est le seul territoire ultra-marin doté d'un Campus centré sur le domaine de la mer : le Campus des métiers et des qualifications de la mer en Martinique (CMQ2M).

Au sein de ce campus se trouve le lycée professionnel Raymond Nérès situé au Marin, qui dispose

d'une offre de formation aux métiers de la mer :

- un baccalauréat professionnel maintenance nautique comprenant une division de 24 élèves ; à noter que le lycée offre la possibilité d'une formation sous le statut d'apprenti en mixité de public (en moyenne deux à trois apprentis par promotion) ;
- un CAP maintenance nautique comprenant une demi-division de 12 élèves.

Au-delà de la filière de maintenance nautique, trois autres formations sont proposées en lien avec l'économie bleue :

- un baccalauréat professionnel gestion des pollutions et protection de l'environnement comprenant une demi-division de 12 élèves, mis en place à la rentrée 2021. Ce diplôme, axé sur l'assainissement et le nettoyage industriel, la collecte, le tri et le conditionnement des déchets solides, suit un processus progressif de coloration maritime par le CMQ2M (partenariat étroit avec la Marina du Marin) ;
- un baccalauréat professionnel logistique comprenant une demi-division de 12 élèves. Cette formation, essentiellement tournée vers les métiers exercés à terre (plateformes de distribution, préparateur et suivi des transports routiers de marchandises), suit également un processus de coloration maritime par le CMQ2M ;
- un baccalauréat professionnel métiers de la couture et de la confection comprenant une demi-division de 12 élèves qui prépare aux métiers de l'habillement, va suivre à compter de la rentrée 2024/25 un processus de coloration maritime par le CMQ2M (nouveau par rapport à la demande initiale de labellisation). Des besoins sont exprimés par les professionnels de la plaisance en voilerie et sellerie.

Mayotte

Mayotte est le territoire où l'offre de formation est sans doute la plus limitée. L'offre de formation à Mayotte se situe au lycée polyvalent Gustave Eiffel de Kahani, qui propose le CAP et le baccalauréat professionnel maintenance nautique. C'est un axe de travail important pour l'académie.

Nouvelle-Calédonie

Deux lycées professionnels proposent des formations initiales en maintenance nautique :

- le LP Augustin Ty de Touho (établissement public) forme 15 élèves de BCP maintenance nautique chaque année et 10 élèves de CAP maintenance nautique une année sur deux. Les enseignements professionnels se tiennent dans une annexe située en bord de mer, à quelques kilomètres du lycée ;
- le LP Père Gueneau de Bourail (établissement privé de la DDEC) forme 15 élèves de CAP maintenance nautique chaque année.

Si des liens perdurent entre établissements scolaires et différents partenaires (collectivités, professionnels), l'offre de formation reste relativement limitée.

Polynésie française

L'offre de formation en maintenance nautique se concentre sur trois établissements :

- lycée de Taiarapu nui (Taravao)
 - 10 places bac pro maintenance nautique ;
 - 20 places CAP maintenance nautique ;
 - 10 places CAP composite.
- lycée de Raiatea (Uturoa)
 - 10 places bac pro maintenance nautique ;
 - 10 places CAP maintenance nautique.
- lycée de Saint-Joseph (10 places en CAP maintenance nautique).

Les structures de formation professionnelle sont donc implantées dans les îles de Tahiti et Raiatea.

Cette offre de formation est complétée par l'offre proposée par les centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) dans la spécialité gestion et exploitation en milieu marin (GEMM) qui permet notamment d'accompagner les projets professionnels de développement d'une activité économique centrée autour de la mer. Le Certificat polynésien d'aptitude professionnelle (CPAP) GEMM est proposé dans 5 CETAD : Rangiroa, Faaroa, Hao, Taiohea et Tubuai.

Saint-Pierre-et-Miquelon

Il n'y a pas de formation de la filière maintenance nautique sur le territoire. En effet, le CAP Maritime, sous statut scolaire, a été mis en place au sein du lycée professionnel Émile Letournel à la rentrée de septembre 2020, en lien avec la Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM), service des affaires maritimes. Lors de son lancement, trois à quatre élèves avaient manifesté un intérêt pour y participer. Finalement, deux ont été inscrits et ont effectivement intégré la formation. Cependant, ces deux candidats ont abandonné leur cursus en cours de route :

- Le premier a quitté la formation au cours de la première année afin de s'orienter vers une formation professionnelle maritime dans l'hexagone ;
- Le second a poursuivi jusqu'en deuxième année, avant de, lui aussi, interrompre sa formation en janvier 2022, pour s'engager a priori dans une formation professionnelle maritime auprès de l'Association pour la formation continue (AFC) de Saint-Pierre-et-Miquelon.

En conséquence, la formation CAP maritime sous statut scolaire a pris fin en janvier 2022, suite à la démission du dernier élève inscrit. Au cours des cinq dernières années, les 6 jeunes²⁶ qui ont souhaité suivre des formations ont bénéficié de bourses pour les suivre dans l'Hexagone.

Wallis-et-Futuna

Une formation de CAP maintenance nautique est proposée par le lycée d'État de Wallis-et-Futuna, en alternance avec un CAP maintenance des véhicules. 9 élèves ont été recrutés par l'établissement à la rentrée 2024.

Les conditions d'enseignement sont toutefois sommaires, tant du point de vue des espaces de formation que des équipements. Un projet de rénovation du lycée est en cours (bien que les ateliers ne soient pas intégrés à ce programme au moment de la rédaction du présent rapport).

Un autre projet de développement a été déposé au titre de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) compétences et métiers d'avenir porté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI). Ce dernier projet prévoit des investissements matériels ainsi qu'un accompagnement pédagogique qui permettront de dynamiser la formation.

1.4.3 Le BIMer en fort développement sur l'ensemble des outre-mer, malgré quelques exceptions

Le BIMer apparaît aujourd'hui comme le vecteur privilégié pour faire découvrir le milieu marin aux plus jeunes, la majeure partie de l'offre étant positionnée au niveau du collège.

La mission a constaté dans la grande majorité des territoires ultra-marins une présence d'une offre de formation au BIMer en pleine expansion, à l'image de l'évolution constatée dans l'Hexagone depuis la généralisation du BIMer (219 candidats en 2021, 680 en 2022, 1535 en 2023 et 2209 en 2024).

²⁶ Un en CAP maritime, trois en bac pro conduite et gestion des entreprises maritimes, un en BTS maintenance des systèmes électro-navals et un en formation de navigant ingénieur, officier de première classe de marine marchande.

BIMer session 2024	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Martinique	Mayotte	Nouvelle- Calédonie	Polynésie fran- çaise	Saint-Pierre-et- Miquelon	Wallis-et- Futuna	TOTAL France
Inscrits	113	9	66	195	78	0	104	0	0	2209
Taux de réussite	36 %	100 %	75 %	62 %	33 %	-	74 %	-	-	82 %

Cartographie des formations BIMer

Le déploiement du BIMer s'accompagne de parcours de formation de différentes natures. Certaines académies ont mis en place des formations théoriques à hauteur d'une quarantaine d'heures de formation, complétées de quelques sorties « de terrain » pour visualiser les concepts abordés.

La mission a pris connaissance d'initiatives intéressantes comme en Guadeloupe où un « passeport mer » a été mis en place. Il s'agit de pousser plus loin la dimension pratique et concrète de l'apprentissage des notions maritimes en multipliant les expériences de terrain et les interventions de professionnels de la mer.

Le CMQ de la Mer en Martinique a également développé des outils de communication de qualité mettant en valeur le BIMer. Ceux-ci sont exploités dans le cadre du réseau du campus pour assurer la promotion de la mer. Il en résulte un effectif de près de 200 inscrits, faisant de la Martinique le premier territoire d'outre-mer en termes de candidats inscrits au BIMer.

Le BIMer reste à développer dans quelques territoires, notamment en Nouvelle-Calédonie.

1.5 Les métiers de navigants

1.5.1 Les formations de navigants sont encadrées au niveau international

Les formations des navigants relèvent de règles l'Organisation maritime internationale (OMI) définies par la STCW ou par la STCW F et par la directive UE 2022/993 du Parlement européen et du Conseil²⁷. L'OMI a structuré la hiérarchie à bord en fonctions de direction (capitaine, chef mécanicien, second ...), fonctions opérationnelles (lieutenant) et fonctions d'appui (maistrance : maître d'équipage, maître machine / personnel d'exécution : matelot, mécanicien ...).

Pour exercer des fonctions réglementées à bord d'un navire, un marin doit obtenir un brevet. Ce brevet s'acquiert après une formation maritime diplômante, complétée par du temps de navigation et des certificats spécifiques²⁸ dit également « certificats STCW ».

Les certificats STCW valident des formations spécialisées obligatoires pour tous les marins. Ils couvrent des compétences de base essentielles comme la sécurité, la sûreté et l'enseignement médical ou de navigation (navires à passagers, navigation polaire ...). Des certificats particuliers sont également requis pour certains types de navires (gaziers, pétroliers, navires à haute tension...).

Afin de pouvoir naviguer au-delà des eaux territoriales (soit au-delà de 12 milles des côtes), un marin doit avoir suivi une formation conforme aux réglementations internationales STCW et STCW F et être titulaire d'un brevet qui atteste de ses compétences.

Cet élément est essentiel dans les outre-mer que ce soit au regard des types de navigation

²⁷ Directive (UE) 2022/993 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2022 concernant le niveau minimal de formation des gens de mer (texte codifié) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

²⁸ En 2025, on dénombre plus de 100 certificats STCW

maritime ou des possibilités de trouver un emploi ailleurs

Pour conserver ses prérogatives, ce brevet doit être renouvelé périodiquement (tous les cinq ans). Dans ce contexte, la France est soumise à des audits de la part de l'OMI et de l'Agence européenne de sécurité maritime (AESM).

1.5.2 Un vaste dispositif de formation pour les navigants

En France, la formation maritime initiale secondaire s'appuie sur un réseau de douze lycées professionnels maritimes (LPM) et onze centres agréés (publics et privés, dont cinq situés en outre-mer (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte)). Ces formations couvrent un large éventail de domaines, incluant la sécurité, la législation, l'électrotechnique, l'océanographie et la biologie marine. Elles combinent des enseignements théoriques et pratiques tels que des sorties en mer et des simulations. Des stages en entreprises sont intégrés pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.

La délivrance des titres STCW et les renouvellements de brevets relèvent de la formation continue. Outre-mer, ces formations sont exclusivement dispensées par des centres privés dont le contenu pédagogique est supervisé par la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA).

L'enseignement maritime supérieur est principalement assuré par l'École nationale supérieure maritime (ENSM) qui forme les ingénieurs et les officiers supérieurs de la marine marchande sur le territoire métropolitain, ainsi que par huit LPM proposant des formations conduisant au brevet de technicien supérieur (BTS).

La mise en place d'une formation maritime est soumise à l'obtention d'un agrément délivré par le service de l'administration maritime locale et ce après consultation de l'inspecteur général de l'enseignement maritime (IGEM). Par ailleurs, les formations médicales et celles concernant la sûreté maritime requièrent également l'avis du médecin des gens de mer concerné et du haut fonctionnaire de défense « Mer », selon leur champ de compétence respectif.

La formation maritime requiert un équipement technique spécifique et avancé, allant au-delà du matériel habituel des formations à terre. Selon les diplômes préparés, les centres de formation doivent être équipés de simulateurs sophistiqués (pour la navigation, la machinerie et les radiocommunications). Des dispositifs pour l'apprentissage de la survie en mer (tels que les embarcations et radeaux de sauvetage) et de la lutte contre l'incendie (notamment des simulateurs d'incendie) sont également indispensables²⁹.



1.5.3 Peu de formations aux métiers de navigants sont dispensées en outre-mer

Les formations maritimes sont dispensées par des centres privés ou des structures administratives

²⁹ Cours types de l'OMI et guides des équipements pédagogiques émis par l'IGEM

relevant de l'autorité locale dans les cas de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie. Wallis-et-Futuna ne possède pas de centre de formation maritime.

Par conséquent, la nature des formations proposées est directement liée aux besoins propres à chaque territoire, tout en étant tributaire des moyens techniques accessibles localement.

Cinq formations initiales (FI) maritimes sont dispensées en outre-mer :

- Baccalauréat professionnel maritime conduite et gestion des entreprises maritimes option « commerce ou plaisance » (BPCGEM commerce) ;
- Baccalauréat professionnel maritime conduite et gestion des entreprises maritimes option « pêche » (BP CGEM pêche) ;
- Baccalauréat professionnel maritime électromécanicien marine (BP EMM) ;
- Baccalauréat professionnel maritime polyvalent pont/machine (BP Polyvalent) ;
- Certificat d'aptitude professionnelle maritime (CAPM).

Quarante formations continues (FC) sont dispensées dans différents territoires, à savoir :

- Brevet d'aptitude à la conduite de petits navires (BACPN) ;
- Capitaine 200 (C200) - Capitaine 200 pêche (C200 pêche) - Capitaine 200 voile (C200 voile) ;
- Capitaine 500 (C500) ;
- Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage (CAEERS) ;
- Certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche (CACPP) ;
- Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) ;
- Certificat de matelot de pont (CMP) ;
- Certificat général d'opérateur (CGO) ;
- Certificat restreint d'opérateur (CRO) ;
- Direction de travail en équipe et gestion des ressources (pont machine) (ERM/BRM) ;
- Encadrement des passagers (EP) ;
- Enseignement médical niveau 1 (EM I) - Enseignement médical niveau 2 (EM II) - Enseignement médical niveau 3 (EM III) ;
- Gestion des situations de crise et de comportement humain (GSCCHP) ;
- Mécanicien 250 kW (250 kW) ;
- Mécanicien 750 kW (750 kW) ;
- Qualification avancée à la lutte contre l'incendie (CQALI) ;
- Recyclage capitaine 200 (C200 recyclage) ;
- Recyclage capitaine 500 (C500 recyclage) ;
- Recyclage Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage (CAEERS recyclage) ;
- Recyclage Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS recyclage) ;
- Recyclage enseignement médical niveau 1 (recyclage EM I) - Recyclage enseignement médical niveau 2 (EM II recyclage) - Recyclage enseignement médical niveau 3 (EM III recyclage) ;
- Recyclage lieutenant de pêche (LP recyclage) ;
- Recyclage patron de pêche (PP recyclage) ;
- Recyclage qualification avancée à la lutte contre l'incendie (recyclage CQALI) ;

- Revalidation Certificat général d'opérateur (revalidation CGO) ;
- Revalidation Certificat restreint d'opérateur (revalidation CRO) ;
- Sécurité à l'intention du personnel assurant directement un service aux passagers (SDIRP) ;
- Sécurité des passagers, et de la cargaison et d'intégrité de la coque (SCICP) ;
- Sécurité des personnes sur navires de commerce ou plaisance, longueur inférieure à 12 m (SCP) ;
- Sécurité des personnes sur navires petite pêche ou pêche côtière longueur inférieure à 12 m (SCPPC) ;
- Sécurité pour l'exercice du pilotage maritime (CSPM) ;
- Sensibilisation sûreté (SS) ;
- Service à bord des engins à grande vitesse (SBEGV) ;
- Système de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS).

La cartographie des formations initiales et continues est définie comme suit :

Formations sur place	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Martinique	Mayotte	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Saint-Pierre-et-Miquelon	Wallis et Futuna
250 kW			x	X	x	x	x		
750 kW			x			x			
BACPN	x		x	X	x				
BP CGEM commerce	x			X					
BP CGEM pêche	x			X					
BP EMM	x								
BP Polyvalent			x	X					
C200			x	X	x	x	x		
C200 pêche			x	X	x				
C200 recyclage				X		x	x		
C200 voile			x	X					
C500			x	X		x			
C500 recyclage				X		x			
CACPP	x		x	X	x				
CAEERS			x	X		x	x		
CAEERS recyclage			x	X		x	x		
CAP Maritime		x	x	X	x				
CFBS	x	x	x	X	x	x	x		
CFBS recyclage	x		x	X		x	x		
CGO			x	X		x	x		
CGO revalidation	x		x	X		x	x		
CMP			x	X	x	x	x		
CQALI			x	X		x	x		
CQALI recyclage			x	X		x	x		
CRO	x	x	x	X	x	x	x		
CRO revalidation	x		x	X		x	x		
CSPM				X					
ECDIS				X					
EM I	x	x	x	X		x	x		
EM I recyclage	x		x	X	x	x	x		
EM II	x		x	X	x	x	x		
EM II recyclage	x		x	X	x	x	x		
EM III						x			
EM III recyclage						x			
EP	x			X					
ERM/BRM							x		
GSCCHP	x			X			x		
LP recyclage				X					
PP recyclage				X					
SBEGV	x								
SCICP	x			X					
SCP	x			X			x		

Formations sur place	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Martinique	Mayotte	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Saint-Pierre-et-Miquelon	Wallis et Futuna
SCPPC	x			X					
SDIRP				X		x	x		
SS	x		x	X	x	x	x		

Nombre de personnes diplômées en 2024	1 544	51	Non-communicué	1012	195	498	1 088	Non-communicué	0
Formation initiale	8	0		14	19	0	0		0
Formation continue	1 536	51		998	176	498	1 088		0

Cartographie des formations initiales et continues

La mission note la faible représentation, voire l'absence totale, des formations initiales maritimes (Baccalauréat professionnel maritime [BPM] et Certificat d'aptitude professionnelle [CAP]) dans les territoires d'outre-mer, en particulier en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.

Guadeloupe

Il existe huit centres de formation relevant d'un agrément attribué par la direction de la mer de Guadeloupe :

- AFPS978 (Association française des premiers secours 978 de Saint-Martin) (265 diplômés en 2024) ;
- *Caraibbean Crew and Services* (73 diplômés), centre de formation continue créé par la compagnie maritime Express des Îles pour ses besoins spécifiques ;
- CTM DEHER (12 diplômés) ;
- Guadeloupe océan (612 diplômés) ;
- Guadeloupe formation (133 diplômés), centre de formation continue dépendant de la collectivité territoriale ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Îles de Guadeloupe, offres de formation pour les professionnels de la mer ;
- Lycée professionnel privé catholique de Blanchet (LPP Blanchet) (258 diplômés). L'établissement est le seul acteur de la formation maritime initiale, proposant notamment le CAP Maritime et divers baccalauréats professionnels maritimes ;
- Permis bateaux Guadeloupe (19 diplômés) ;
- SXM santé travail (16 diplômés).

En 2024, 1 544 personnes ont été diplômées maritimes en Guadeloupe (FI : 8 / FC : 1 536).

Guyane

En Guyane, hormis le récent CAP Maritime du lycée de Matiti à Macouria, l'enseignement maritime est surtout dispensé par un organisme privé en situation de monopole, GC compétences.

Le CAP Maritime de Matiti reste fragile en raison d'un financement encore insuffisant. Cela pourrait décourager les étudiants, nuire à la réputation de la formation, et à terme, faire disparaître cette filière.



Lycée de Matiti

La Réunion

L'enseignement maritime à La Réunion est jugé performant. Il répond de manière efficace aux

exigences des professionnels locaux, couvrant à la fois la formation initiale et la formation continue. La situation est considérée comme bien meilleure que dans les autres territoires ultramarins français.

L'École d'apprentissage maritime de La Réunion (EAMR) est actuellement le principal acteur de cette formation, tant initiale que continue. Elle est attractive et reconnue par les acteurs de la profession. Une nouvelle étape est prévue avec l'ouverture d'un lycée de la mer en septembre 2027. Cette initiative doit être gérée avec soin pour assurer une répartition harmonieuse des enseignements et maintenir la qualité du système éducatif existant.

Martinique

L'École de formation professionnelle maritime et aquacole (EFPMA) de La Trinité est le seul pôle de formation maritime de l'archipel. En 2024, elle a élaboré un projet de 14 millions d'euros pour la rénovation de ses infrastructures. Cependant, l'EFPMA est confrontée à des difficultés liées à l'insuffisance de ses équipements et au manque de formateurs qualifiés. Cela compromet son ambition de devenir une référence régionale.

En 2024, l'EFPMA a diplômé 1 012 personnes pour des titres maritimes (FI : 14 / FC : 998).

Mayotte

L'École d'apprentissage maritime de Mayotte (EAMM) assure les formations professionnelles maritimes de premier niveau (matelot à C200) et répond aux besoins locaux. Suite aux dégâts du cyclone CHIDO (décembre 2024), sa capacité opérationnelle est fortement altérée. Des projets de reconstruction sont actuellement à l'étude.

En 2024, l'EAMM a diplômé 195 personnes dont 19 en formation initiale (CAPM).

Nouvelle-Calédonie

Le Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles en Nouvelle-Calédonie (GIEC NC) est un ensemble de pôles de compétences pour le développement professionnel. À travers son pôle des métiers de la mer, il met en place des formations maritimes. En 2024, le GIEC-NC a diplômé 1 088 personnes par le biais de la formation continue maritime.

À l'image de la Polynésie française, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie dispose, en vertu du statut territorial, de larges prérogatives en matière de formation. La tutelle académique des formations maritimes est assurée par la Direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie (DAMNC) qui est à la fois un service de l'État et une direction du gouvernement néo-calédonien.

Polynésie française

La Polynésie française a mis en place un système de formation spécifique qui délivre des brevets polynésiens dont les prérogatives sont limitées aux eaux intérieures dites « lagunaires »³⁰. Ces formations relèvent de la seule autorité de la direction des affaires maritimes de Polynésie française (DAMPF).

Cinq centres de formation sont placés, totalement ou partiellement, sous le contrôle académique de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), par l'intermédiaire du service des affaires maritimes de Polynésie française (SAMPF) :

- ARGOS (147 diplômés en 2024) ;
- CEFOGEM (360 diplômés) ;
- CMMPF (Centre des métiers de la mer de Polynésie française) (374 diplômés). Il



³⁰ Pratiquée sur le lagon (vocabulaire vernaculaire)

représente l'établissement central pour les formations maritimes. Il propose un large éventail de cursus allant des formations initiales aux formations continues. L'établissement est moderne (récent). Il bénéficie de l'appui du pays ;

- FPPC (Fédération polynésienne de protection civile) (41 diplômés) ;
- MOANA Formation (166 diplômés).

En 2024, la Polynésie française a diplômé 1 088 personnes dans le cadre de la formation continue maritime.

Saint Pierre-et-Miquelon

La formation maritime sur le territoire s'appuie principalement sur des stages de courte durée dispensés par l'Association pour la formation continue (AFC), couvrant des domaines comme le matelotage ou le ramendage.

Concernant les cursus diplômants, l'expérience de mise en place d'un CAP maritime a rencontré des difficultés : lancée en 2021, la première promotion est passée de trois élèves à un seul entre la première et la deuxième année, entraînant l'échec de cette tentative.

L'absence de système de formation continue maritime contraint les marins locaux à se former ou à se recycler en France hexagonale.

Wallis-et-Futuna

Il n'existe pas de centre de formation maritime à Wallis-et-Futuna.

Situation générale

Globalement, au regard de la situation dans les différents territoires, alors que ces cursus sont essentiels pour renouveler les équipages de navigants, la mission constate que l'offre de formations initiales maritimes est quasi inexistante en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie, et à Wallis-et-Futuna.

Le faible nombre de formations est compensé par une offre de quarante formations continues (FC) dispensées sur différents territoires. En 2024, la très grande majorité des diplômés l'ont été par la voie de la FC.

Si la formation continue masque partiellement la carence en offrant des solutions de perfectionnement, la faiblesse de la formation initiale demeure le défi structurel majeur. Le développement d'une filière de navigants stable et qualifiée en Outre-mer nécessite des investissements ciblés, des équipements modernes, et une offre initiale plus robuste, en phase avec les besoins spécifiques à chaque territoire.

1.6 Les régiments du service militaire adapté, une spécificité de l'outre-mer

Les régiments du service militaire adapté (RSMA) sont impliqués dans la formation professionnelle des jeunes ultramarins, et ce rôle s'étend au domaine maritime. Ces régiments, relevant du ministère des Outre-mer, offrent des formations qualifiantes adaptées aux besoins spécifiques des territoires où ils sont implantés.

En matière maritime, les RSMA proposent diverses formations visant à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes dans ce secteur. Ces formations peuvent inclure des spécialisations telles que la maintenance nautique, la navigation côtière, la pêche ou encore la sécurité maritime. L'objectif est de fournir aux jeunes les compétences techniques et pratiques nécessaires pour répondre aux demandes du marché du travail local.

L'approche pédagogique des RSMA combine formation militaire et enseignement professionnel. Les jeunes acquièrent ainsi non seulement un savoir-faire technique, mais aussi des valeurs telles que la discipline, le sens du travail en équipe et le respect des consignes, autant d'atouts précieux

pour leur future vie professionnelle.

Les RSMA disposent souvent de partenariats avec des entreprises du secteur maritime, ce qui favorise l'insertion des jeunes à l'issue de leur formation. Ces partenariats peuvent se traduire par des stages en entreprise, des visites de sites, ou encore l'intervention de professionnels au sein des formations.

2 Analyse du besoin de formation

2.1 Besoins en formation pour une économie bleue durable dans les territoires d'outre-mer

Le développement d'une économie bleue durable dans les territoires d'outre-mer est entravé par l'absence d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Sans une vision claire des besoins futurs du marché du travail, il est difficile de proposer des formations professionnelles adaptées. En effet, l'offre de formation ne précède pas le développement effectif des activités économiques, au risque de former des personnes sans perspective d'emploi. La mission estime qu'il est essentiel pour ces territoires de définir leurs ambitions de manière précise et réaliste et de mettre en place des formations en parallèle des projets de développement validés.

La mission note que le développement de filières EMR n'existe qu'à l'état de projet non abouti à ce stade. Si la mise en place d'un système de formations dédiées est intéressante, ces projets ne pourraient être conduits qu'avec un engagement ferme des territoires dans ces domaines.

Les besoins de consommation des produits de la mer ne sont pas ou peu couverts par les produits de la pêche. L'aquaculture évoquée de nombreuses fois est quasi absente des territoires, à l'exception de la Guadeloupe et de la Nouvelle-Calédonie.



Formation de grutier

2.1.1 Industrie maritime et portuaire

Le dynamisme de ces filières repose sur la disponibilité de techniciens qualifiés. Des métiers comme soudeur, tuyauteur ou électricien... sont indispensables pour l'entretien et le développement des infrastructures maritimes. La mission considère qu'ils devraient être présents dans les opérations de communication visant à rendre plus attractifs les métiers de l'économie bleue.



Chantier naval



Atelier de maintenance

Par ailleurs, selon les entretiens menés auprès des professionnels sur place, le développement souhaité par les acteurs économiques locaux des filières liées à la déconstruction navale rendrait nécessaire la création d'une formation professionnelle dédiée.

Enfin, le secteur du transport et de la logistique a un besoin de transitaires pour organiser et optimiser la chaîne d'approvisionnement des marchandises, de la déclaration douanière à la coordination des transports. La formation à ces métiers est vitale pour la compétitivité des ports d'outre-mer dans un contexte commercial tendu.



Transport maritime



Remorquage

2.1.2 Transformation des produits de la mer

Une valorisation raisonnée des ressources locales est essentielle. Cela passe par la formation à des techniques de transformation du poisson qui respectent la qualité du produit et les normes sanitaires, permettant de créer de la valeur ajoutée sur place.

Pour être en adéquation avec les contextes locaux, la mission estime que ces formations doivent être pensées dans un format court adapté aux professionnels.

2.1.3 Tourisme bleu

Ce secteur, pilier de l'économie bleue, nécessite une main-d'œuvre qualifiée pour exploiter le riche patrimoine naturel des territoires à travers notamment un développement de l'offre écotouristique.

Les métiers du tourisme bleu, tels que moniteur de voile, guide de plongée sous-marine ou biologiste marin spécialisé en écotourisme, contribuent à la richesse des destinations. Ils exigent des compétences à la fois techniques et pédagogiques. Ces professionnels sont les ambassadeurs de la mer.

La mission considère que leur formation est déterminante pour la maîtrise des pratiques permettant d'allier attractivité touristique et protection des écosystèmes marins.



Activités nautiques

2.2 Les besoins en formations de navigants

2.2.1 Analyse des besoins

Les formations nécessaires³¹ aux marins car aboutissant aux titres STCW et aux certificats correspondants impliquent des besoins en équipements particuliers coûteux.

Il est néanmoins pertinent d'estimer que les territoires ultramarins devraient être en mesure de proposer un socle de titres et certifications indispensables aux professionnels sur l'ensemble de leurs zones géographiques.

Les territoires ultramarins sont confrontés à un manque de capacité pour proposer des formations d'officiers supérieurs. La mise en place de formations maritimes de niveau supérieur représente un coût élevé³² (plateaux techniques et formateurs qualifiés). Rapportée aux cohortes potentielles, ce type de formation représente un cout/élève plus important que dans l'Hexagone.

En conséquence, la mission considère que les formations au niveau capitaine 3 000 (C 3000) et chef mécanicien 3 000 (CM 3000) représentent le plafond des possibilités locales de formation. Il y a néanmoins un besoin de « petits » brevets allant du Certificat de matelot pont (CMP) au mécanicien 750 kW (750 kW).

Seules la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et la Réunion disposent de centres de formation pour les métiers de navigants équipés et en adéquation avec les guides des équipements pédagogiques émis par l'IGEM.

Les autres centres, sous tutelle académique de la DGAMPA (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte), présentent un état d'équipement préoccupant, inférieur aux normes STCW³³. Hors la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et la Réunion, les plateaux techniques sont globalement insuffisants. Cela limite fortement la capacité des territoires à délivrer les certificats STCW, indispensable aux navigants.

Aux Antilles et en Guyane, les professionnels regrettent une offre insuffisante en formation maritime. Ils peinent à renouveler (recyclage de titres) tous les 5 ans les certificats nécessaires à l'exercice de leur activité. Ils ne peuvent se former que difficilement dans leur région.

Malgré leur vocation maritime, de nombreux territoires d'outre-mer ne disposent pas de formations initiales dans ce domaine. La mission considère qu'il est logique et nécessaire de développer ces formations sur place tout en rationalisant les ressources et en tenant compte des contextes locaux.

Le modèle du CAP Maritime de Matiti en Guyane est fondé sur la synergie et la mutualisation des plateaux techniques et des locaux. La mission estime qu'il représente une approche efficace pour le développement de ces formations maritimes.

De même, l'intégration des qualifications de « mécanicien 250 kW » ou « 750 kW » aux formations de « maintenance nautique », « réparation navale » (Éducation nationale) ou « mécanique agricole » (Agriculture) s'inscrit dans cette logique.

2.2.2 Formation initiale

Pour compléter l'offre actuelle de formation, la mission estime nécessaire d'organiser localement l'accès des populations maritimes aux formations suivantes :

³¹ Il existe près de 100 formations STCW.

³² Coût parcours complet formation Capitaine 3 000 au LPM de Nantes = 15 441.00 € /stagiaire (formation de 12 stagiaires mini)

³³ Rapport 029/2025/IGEM

Titres	Durée (h)	Certificats STCW à prévoir
BP CGEM commerce option yacht	2 828	SS - CFBS - EM II - NAVPAX – CQUALI - CGO - CAEERS
BP CGEM commerce option voile	2 914	SS - CFBS - EM III – NAVPAX - CQUALI - CGO - CAEERS
BP CGEM pêche	3 052	SS - CFBS - EM III – NAVPAX - CQUALI - CGO - CAEERS
BP EMM	2 916	SS- CFBS - CAEERS -NAVPAx
BP Polyvalent	2 988	SS - CFBS -NAVPAx - CRO
CAP Maritime	1 766	SS - CFBS

Formations initiales et certificats STCW nécessaires

La liste des certificats à associer aux formations initiales est établie comme suit :

- **CFBS** : Certificat de formation de base à la sécurité ;
- **CGO** : Certificat général d'opérateur ;
- **CQUALI** : Certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie ;
- **CRO** ; Certificat restreint d'opérateur ;
- **EMx** : enseignement médical niveau « x » ;
- **EP** : Encadrement des passagers ;
- **GSCCHP** : gestion des situations de crise et de comportement humain ;
- **NAVPAX** : Formations pour le personnel servant à bord des navires à passagers ;
- **SCP** : Certificat de formation à la sécurité des personnes sur navires armés commerce ou plaisance L<12 m ;
- **SDIRP** : Sécurité à l'intention des personnes assurant directement un service aux passagers ;
- **SPPC** : Certificat de formation à la sécurité des pers. sur navires petite pêche ou pêche côtière L<12 m ;
- **SS** : Sensibilisation à la sûreté).

Pour les formations de baccalauréat professionnel, différents types de simulateurs sont à prévoir (navigation ; radar ; SMDSM³⁴ - machine – pêche) en fonction du type de FI concernée.

La mission propose de compléter (à prévoir : AP) le dispositif de formation initiale maritime en place (EP) de la façon suivante :

Titres	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Martinique	Mayotte	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Saint-Pierre-et-Miquelon	Wallis et Futuna
BP CGEM commerce option yacht	EP			EP					
BP CGEM commerce option voile	EP			EP					
BP CGEM pêche	EP	AP		EP			AP		
BP Électromécanicien marine	EP					AP			
BP Polyvalent pont machine		AP	EP	EP			AP		
CAP Maritime	AP	EP	EP	EP	EP				

Évolution du dispositif de formation initiale proposée

³⁴ Système mondial de détresse et de sécurité en mer (radiocommunications nécessaires aux divers aspects de la sauvegarde de la vie humaine en mer).

L'implantation de formations telles que le CAP Maritime et le Baccalauréat professionnel maritime nécessite un investissement matériel important, certainement disproportionné par rapport au nombre restreint d'étudiants concernés au regard de l'organisation hexagonale. Néanmoins, même si leur nombre est limité ces formations sont nécessaires car elles constituent le premier accès possible à la profession de marin via la formation initiale.

La mission estime que, dans les territoires où les cohortes potentielles sont extrêmement réduites ; il serait plus judicieux d'explorer la possibilité d'un soutien financier (bourses) et social pour les jeunes souhaitant poursuivre ces études dans l'Hexagone ou dans le bassin concerné.

Certaines formations pourraient néanmoins être mises en place en profitant des structures existant sur place :

- une formation « Mécanicien 250 kW » pourrait utilement et relativement facilement s'adosser à la formation CAP « maintenance nautique » du lycée d'état de Wallis-et-Futuna ;
- les formations « Mécanicien 750 kW » et « Mécanicien 250 kW » pourraient être, en totalité ou en partie, intégrées aux cursus de « Maintenance nautique » ou de « Réparation navale » relevant du ministère de l'Éducation nationale, ou encore à la formation « Mécanique agricole » du ministère de l'Agriculture.

2.2.3 Formation continue

La mission estime que des formations continues maritimes sont envisageables outre-mer, à savoir :

Titres	Durées (h)	Certificats STCW à prévoir	Simulateurs
Brevet d'aptitude à la conduite de petits navires (BACPN)	107	SCP	
C200 pêche	509	EMII – CGO – NAVPAX	SMDSM
C200 voile	805	EMIII – CGO – EP – SDIRP – GSCCHP	SMDSM
Capitaine 200 (C200)	392	EMI- CRO	SMDSM
Capitaine 3 000 (C3000)	405	EMIII	Navigation
Capitaine 500 (C500)	535	CQALI – CAEERS – EMII – CGO	Radar – SMDSM
Certificat général d'opérateur (CGO)	70		SMDSM
Certificat aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage (CAEERS)	24		Sauvetage
Certificat aptitude au commandement à la petite pêche (CACPP)	192	EMI – CRO – SPPPC	
Certificat de matelot pont (CMP)	290	CFBS	
Certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie (CQALI)	32		
Chef mécanicien 3 000 kW (CM3000)	187		Machine
Enseignement médical niveau 1 (EM I)	11		
Enseignement médical niveau 2 (EM II)	50		
Enseignement médical niveau 3 (EM III)	97		
Mécanicien 250 kW (250 kW)	160	CFBS	
Mécanicien 750 kW (750 kW)	662		Machine

Formations continues et certificats STCW nécessaires

Indispensable à la conformité réglementaire de la navigation, la formation continue maritime assure la délivrance et le recyclage des titres STCW. La mission a constaté un déficit significatif dans ce domaine.

En conséquence, la mission propose de compléter (à prévoir : AP avec certificats STCW

correspondants) le dispositif de formation continue maritime en place (EP) de la façon suivante :

Titres	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Martinique	Mayotte	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Saint-Pierre-et-Miquelon	Wallis et Futuna
Brevet d'aptitude à la conduite de petits navires (BACPN)	EP			EP	EP				
C200 pêche	AP	EP			EP				
C200 voile				EP					
Capitaine 200 (C200)				EP	EP	EP	EP		
Capitaine 3 000 (C3000)				AP		AP	AP		
Capitaine 500 (C500)				EP	AP	EP	AP		
Certificat général d'opérateur (CGO)				EP		EP	EP		
Certificat aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage (CAEERS)				EP		EP	EP	AP	
Certificat aptitude au commandement à la petite pêche (CACPP)	EP	AP		EP	EP				
Certificat de matelot pont (CMP)	AP	AP		EP		EP	EP		
Certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie (CQALI)		AP		EP		EP	EP		
Chef mécanicien 3 000 kW (CM3000)	AP					AP	AP		
Enseignement médical niveau 1 (EM I)	EP	EP		EP	EP	EP	EP		
Enseignement médical niveau 2 (EM II)	EP			EP	EP	EP	EP		
Enseignement médical niveau 3 (EM III)						EP			
Mécanicien 250 kW (250 kW)		AP		EP	EP	EP	EP	AP	AP
Mécanicien 750 kW (750 kW)	AP					EP	AP		

Évolution du dispositif de formation continue proposée

3 Des atouts limités par des contraintes

Le secteur de la formation maritime en outre-mer est confronté à de nombreuses difficultés structurelles. Les formations nécessitent un plateau technique particulier. La mise en place d'une formation maritime est soumise à l'obtention d'un agrément.

Le contexte géographique, le peu d'appétence des jeunes ultramarins pour les métiers de la mer font obstacles au développement des formations.

3.1 Les difficultés structurelles des métiers et des formations

L'établissement de formations maritimes est conditionné à un agrément de l'autorité administrative maritime locale³⁵. Cette autorité doit s'assurer de la qualification des formateurs qui impose notamment une expérience professionnelle en mer. Les critères de qualification actuels³⁶ (temps de navigation, brevet) apparaissent parfois inadaptés aux contextes locaux. Il est souvent difficile de recruter des professionnels possédant l'expérience et le titre exigés.

³⁵ Direction de la mer, service des affaires maritimes ...

³⁶ Arrêté du 7 mai 2020 relatif à l'agrément des organismes de formation professionnelle maritime - NOR : TRET2005860A

L'offre de formations maritimes est conditionnée par la disponibilité de plateaux techniques spécialisés, dont l'acquisition et la maintenance imposent de supporter des coûts significatifs. L'achat de plateaux techniques performants, en particulier les simulateurs³⁷ représente une charge financière de plusieurs centaines de milliers d'euros. Le montant des dépenses peut s'avérer supérieur aux capacités financières des centres de formation privés.

Le manque d'information et l'offre de formation limitée entravent l'accès des jeunes ultramarins aux métiers maritimes qualifiés. Ils ont une connaissance limitée des diverses opportunités de carrière offertes par le secteur maritime. Leur perception se limite souvent aux secteurs de la pêche professionnelle et au transport inter-îles de passagers. Ils ignorent la diversité des professions existantes. En outre, il a été constaté que l'information sur les formations supérieures maritimes bien que disponible sur internet, n'est pas connue par les jeunes ultramarins. La mission considère que cela limite les perspectives d'évolution professionnelle des jeunes.

Suivre une formation dans l'Hexagone est souvent difficilement envisageable pour de nombreuses familles. Au-delà des coûts de formation habituels, s'ajoute celui du déplacement en avion, qui rend très compliqués les retours des élèves pendant les vacances scolaires. Par ailleurs, les parents peuvent être inquiets à l'idée d'envoyer leur enfant dans une région où ils n'ont aucune attache. De plus, certains de ces jeunes n'ont jamais pris l'avion ou le train, ce qui peut les confronter à des difficultés supplémentaires pour gérer les problèmes courants des étudiants (logement, transport, subsistance, etc.). Pour les apprenants en formation continue, la situation est encore plus délicate, lorsqu'ils représentent le seul salaire du ménage. La charge financière liée à la formation et à la subsistance de leur famille est rarement totalement compensée par les indemnités qu'ils perçoivent.

Comme dans l'Hexagone, dans les outre-mer, la participation à une formation génère des dépenses incompressibles pour l'apprenant (transport et hébergement). La répartition géographique des centres de formation ultramarins engendre souvent des temps de transport importants (3 à 4 heures par jour en Guadeloupe ou en Polynésie). La qualité et la disponibilité des infrastructures sont limitées. La mission considère que les coûts générés contribuent au désintérêt des familles. L'attractivité des formations est ainsi mise à mal. Le revenu d'une famille étant souvent limité à un seul salaire. L'entrée en formation du marin met en difficulté l'économie du ménage. C'est pourquoi, la mission tient à souligner l'importance d'un financement adéquat pour la formation maritime. L'expérience polynésienne, à savoir la prise en charge des frais (transport et rémunération) pour les marins étudiant au LPM de Nantes (2024), s'avère être une solution efficace pour lever les obstacles financiers susceptibles de freiner les vocations.

Par ailleurs, la faible taille des cohortes potentielles complexifie l'estimation des besoins en formation maritime au niveau local. Le coût d'une formation ramené au nombre de stagiaires est plus élevé que celui pratiqué dans l'Hexagone. Le coût induit par stagiaire est également plus élevé. La mission considère que cela rend nécessaire un accompagnement financier adapté.

3.2 Les difficultés dues aux spécificités locales

3.2.1 Contexte culturel

Hormis à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Polynésie française, les cultures traditionnelles sont assez peu tournées vers la mer. En 2019³⁸, selon le commissariat au développement durable, seulement 31 % des Antillais préféraient vivre sur le littoral. Ce chiffre était près de deux fois plus élevé à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie. Paradoxalement, la Polynésie française n'enregistrait que la moitié de ce taux. Environ les deux-tiers des Antillais sont intéressés par les activités économiques et sociales du secteur maritime, contre les trois-quarts des Mahorais, des Néo-calédoniens et des Polynésiens.

³⁷ Navigation : # 350 k€ - Machine : # 250 k€ - Incendie : # 300 k€ ... (ordre d'idée, à confirmer auprès des fournisseurs).

³⁸ Les français et la mer – Perceptions et attachements, CGEDD, 17 octobre 2019

Ces préférences de vie ont un impact direct sur l'attractivité des métiers maritimes. Par exemple, la pêche n'est pas considérée comme une carrière d'avenir dans de nombreux territoires. Aux Antilles et en Guyane, ces métiers souffrent d'une mauvaise image. En Polynésie française, la pêche « lagonaire » est majoritairement pratiquée pour la consommation personnelle plutôt que pour des raisons commerciales.

Seuls quelques territoires, comme Saint-Pierre-et-Miquelon, échappent à cette tendance.

3.2.2 Savoir nager

Une enquête de juin 2023³⁹ sur le « *savoir-nager au collège* » révèle des disparités notables dans les territoires d'outre-mer concernant l'acquisition de cette compétence essentielle. Globalement, les académies d'outre-mer (Mayotte, Guyane, Guadeloupe, La Réunion) se situent dans le groupe des académies où moins de 70 % des élèves de 6^e possèdent en fin d'année l'attestation scolaire « Savoir nager en sécurité » (ASNS), contrastant avec la moyenne nationale de plus de 82,9%. La Martinique fait exception, affichant un excellent taux de réussite au savoir-nager de 81,7% et une absence totale d'établissements déclarant ne pas avoir accès à une installation aquatique⁴⁰. En revanche, Mayotte présente le taux de réussite le plus faible (58,3 %) et le pourcentage le plus élevé d'établissements (25 %) sans accès à une installation pour l'enseignement de la natation⁴¹. La Guyane (63 % de réussite, 22,2 % sans accès) et la Guadeloupe (64,4 % de réussite, 13,9% sans accès) rencontrent également des difficultés importantes. La Réunion est le territoire le mieux positionné avec 67,4 % de réussite et 10,9 % sans accès. La mission n'a noté la présence de bassins mobiles en mer que de manière très ponctuelle, or ils semblent constituer une solution intéressante pour développer l'apprentissage de la natation.

Cette exposition accrue au risque de noyade pourrait également expliquer en partie le manque d'attrait des populations locales pour la mer et donc pour les métiers et activités maritimes. La mission considère, en effet, que « savoir nager » favorise la pratique des activités nautiques des jeunes.

Le nombre limité d'infrastructures constitue un frein majeur. En Polynésie française, seules trois piscines accueillent les scolaires à Tahiti, les autres apprennent à nager dans les lagons. Aux Marquises, la natation en mer est impossible en l'absence de lagon et en raison des conditions météorologiques. À La Réunion, une partie des séances de natation a également lieu dans le lagon pour compléter l'apprentissage. Les éducateurs témoignent de défis importants. En Martinique, 58 % d'entre eux déplorent le manque d'installations de natation. Le coût élevé de la location des bassins constitue un obstacle pour 38 % des éducateurs. Ils ajoutent que les temps de transport excessifs augmentent les frais et réduisent le temps d'apprentissage effectif. Enfin, le nombre restreint d'éducateurs entrave l'organisation efficace des séances pour 30 % d'entre eux⁴².

3.2.3 Mobilité

Selon l'INSEE⁴³, en 2021, un tiers des individus âgés de 15 à 64 ans, nés aux Antilles, en Guyane et à Mayotte, résidaient dans une autre région française. Ce taux est comparable à celui des régions hexagonales proches de Paris. On observe une mobilité croissante des ultramarins hors de leur région natale, particulièrement à Mayotte. Les natifs de La Réunion, en revanche, se

³⁹ Compte rendu enquête juin 2023 « *Savoir nager au collège* » - DGESCO, Bureau des collèges A 1-2 / Bureau de l'aide au pilotage B12

⁴⁰ Pour autant, selon l'IA-IPR d'EPS, 100 % des activités de natation se pratiquent sur des installations extra-muros. Ces activités sont réalisées pour 58 % dans des piscines et pour 42 % en mer, le nombre de piscines en Martinique étant très insuffisant.

⁴¹ Il faut souligner que beaucoup d'enseignants sont jeunes et sont en difficultés sur cet enseignement dispensé dans le lagon avec des contraintes structurelles fortes (faible initiation dans le premier degré, manque de fiabilité des services de transport, marnage, perturbations météo mais aussi caillassage). Des expérimentations sont menées comme les stages massés ou encore des ressources sur le site académique (<https://eps.ac-mayotte.fr/Podcast-Apprendre-a-Nager.html>). Il y a également une expérimentation de bassin implanté dans le lagon.

⁴² Échange IGESR - IA-IPR de Martinique.

⁴³ INSEE Première - N° 1853 - 19/04/2021

distinguent par une mobilité nettement inférieure.

Les jeunes sont particulièrement concernés par ce phénomène de départ, principalement motivé par la poursuite d'études ou la recherche d'emploi dans l'Hexagone. Les retours dans la région d'origine s'effectuent généralement autour de trente ans, plus tôt pour les femmes et plus précocement à Mayotte que dans les autres territoires ultramarins.

Les personnes ayant quitté leur région natale sont généralement plus diplômées. Cependant, même en dehors de leur région de naissance, les natifs d'outre-mer restent globalement moins diplômés que ceux de l'Hexagone. Le diplôme demeure le facteur clé de l'insertion professionnelle pour les jeunes ultramarins, son importance surpassant celle de leur mobilité.

3.2.4 Scolarisation et réussite scolaire

Selon l'Éducation nationale, près de 40 % des jeunes ultramarins sont inscrits dans les formations professionnelles en lycée, contre près de 30 % pour l'ensemble du territoire français. Plus de 25 % des élèves sont inscrits en CAP contre un peu plus de 16 % sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, on note une baisse générale des inscriptions dans les établissements d'enseignement supérieur. L'offre de formation aux métiers de la mer en outre-mer ne répond pas entièrement aux besoins. Sachant que les coûts de formation et les difficultés de financement représentent un obstacle significatif d'accès à la formation, la mission estime que les parcours par apprentissage devraient prioritairement se développer dans des filières telles que la maintenance nautique.

Ce sont les jeunes issus des milieux favorisés qui font leurs études hors de leur territoire. Le niveau de décrochage scolaire est deux fois plus élevé dans les outre-mer que dans l'Hexagone, ce qui se traduit dans le profil des élèves orientés vers les métiers de la mer.

Selon un rapport⁴⁴ du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), les collectivités territoriales d'outre-mer (CTOM), regroupent 6 % de la population scolaire française. Nombre d'enfants échappent aux statistiques de scolarisation. En Guyane, on estime à près de 10 000 le nombre d'enfants non scolarisés, tandis qu'à Mayotte, ce chiffre varierait entre 5 379 et 9 575. Ces « invisibles » sont souvent confrontés à des obstacles administratifs, à des discriminations, à l'éloignement géographique des écoles ainsi qu'à une gestion insuffisante du plurilinguisme. La langue d'enseignement est souvent inadaptée aux élèves allophones. Cela a un impact direct sur leurs compétences et leur réussite scolaire. Près de 30 % des élèves de Guadeloupe, de La Réunion et de Martinique rencontrent des difficultés de lecture. Ce taux grimpe à plus de 50 % en Guyane et à Mayotte, alors qu'il n'est que de 12 % pour les garçons et 9,1 % pour les filles au niveau national.

3.2.5 Dépendance alimentaire

Selon le rapport⁴⁵ de l'assemblée nationale de juillet 2023 sur l'autonomie alimentaire des outre-mer, les ultramarins consomment de plus en plus de produits de la mer ou des fleuves (Guyane). La mission constate que les productions locales sont nettement insuffisantes. Les consommations alimentaires des outre-mer sont très dépendantes des importations au détriment de la consommation locale en circuits courts. La France importe 70 % des produits de la pêche, un chiffre qui atteint 88 % à La Réunion. De même, 80 % des produits de l'aquaculture sont importés, avec 73 % des fruits de mer destinés à La Guadeloupe qui proviennent de l'étranger.

Il n'existe pas de tradition de pêche hauturière dans les outre-mer, même si une pêche côtière de subsistance a toujours existé. En effet, 72 % des Néo-calédoniens et 76 % des Polynésiens pratiquent la pêche vivrière. La mission considère que cela freine un développement nécessaire de la pêche professionnelle. Les marchés aux poissons qui existent sont liés à une pêche artisanale plus ou moins structurée.

⁴⁴ UNICEF « *Grandir dans les outre-mer : état des lieux des droits de l'enfant* » – 27/11/2023 -

⁴⁵ Rapport d'information déposé par la délégation aux outre-mer sur l'autonomie alimentaire des outre-mer, n° 1502, mardi 4 juillet 2023.

3.2.6 Manque d'attractivité

Les outre-mer représentent un paradoxe concernant les métiers de la mer. Si l'environnement maritime est omniprésent, le secteur peine pourtant à attirer et à retenir les talents locaux.

Les populations semblent souvent considérer la mer comme une voie de transport ou une ressource primaire (pêche artisanale), sans toujours percevoir son potentiel économique et culturel global. Le rapport à la mer est parfois plus orienté vers le loisir (plages) que vers l'activité professionnelle ou la connaissance de ses richesses. Jusqu'à récemment, l'éducation et la formation professionnelle n'insistaient pas toujours suffisamment sur les métiers de la mer, l'océanographie, la gestion des ressources marines ou les enjeux environnementaux liés à l'océan. La mission n'a noté que peu de promotion de formations universitaires tournées vers l'océan. Les filières maritimes étaient moins valorisées ou moins développées que d'autres. Les activités nautiques (plaisance, plongée de loisir) peuvent encore être perçues comme coûteuses ou réservées à une élite, limitant l'accès et l'immersion d'une partie de la population dans le monde de la mer. Les vastes espaces maritimes sont souvent « invisibles » à l'œil nu. Les enjeux de biodiversité, de ressources halieutiques ou d'énergies marines renouvelables nécessitent une sensibilisation et une compréhension qui ne sont pas toujours spontanées.

Au-delà de l'image traditionnelle de la pêche artisanale, souvent perçue comme un métier difficile et peu rémunérateur, de nombreux autres métiers de l'économie bleue restent dans l'ombre. Ainsi, la flotte de transport polynésienne est confrontée à des difficultés de recrutement. Le renouvellement de la flotte nécessite l'embauche de 168 gens de mer dont 82 officiers d'ici 2027⁴⁶. Les armateurs ont rappelé des officiers retraités pour permettre le départ des navires vers les îles. Le Service des affaires maritimes de Polynésie française considère qu'il faut recruter environ 80 officiers en 2025 puis environ 40 pour 2026 et maintenir ensuite un rythme de 20 par an⁴⁷. Par ailleurs, la mission note qu'une société de pêche guyanaise embauche des pêcheurs indonésiens pour ses crevettiers car elle ne parvient pas à constituer localement des équipages⁴⁸.

Les filières de l'économie bleue manquent généralement de structuration, ce qui entrave la projection en termes d'emplois. Le tourisme et la plaisance, en particulier, sont des secteurs à emplois saisonniers dépendant de la main d'œuvre qualifiée venant de l'Hexagone. Les jeunes préfèrent parfois « jobber⁴⁹ » plutôt que de rechercher un emploi stable et à durée indéterminée.

Malgré, l'immense espace maritime français apporté par les outre-mer, les jeunes ultramarins ne s'orientent pas vers les métiers de l'économie bleue. La mission explique ce désintérêt par un manque profond de connaissance de la mer au-delà de ses aspects récréatifs. Ils manquent d'informations concrètes sur l'importance économique, environnementale et stratégique du secteur maritime pour leur propre région.

La mission estime nécessaire de développer et de diffuser, en cohérence avec tous les territoires ultramarins, des supports d'information sur le monde maritime, à l'attention des jeunes intéressés, des enseignants et des professionnels de l'orientation.

En outre, la mise en place de classes à « coloration mer » dans l'Éducation nationale permettrait de contextualiser les compétences, offrant aux jeunes une spécialisation reconnue au niveau national et une meilleure employabilité. Par exemple, il pourrait s'agir d'adapter les formations en hôtellerie pour répondre aux exigences particulières des navires de croisière ou des entreprises de location de voiliers.

Les ports ultramarins jouissent d'une position géographique stratégique, étant situés à proximité des grandes routes maritimes mondiales. Leurs capacités d'accueil sont en augmentation ou en phase de modernisation. Il est à noter que les grands ports maritimes de la Martinique et de la Guadeloupe sont des plaques tournantes pour la région. De même, le trafic maritime à La Réunion

⁴⁶ « Le personnel maritime de Polynésie française » Confédération des armateurs de Polynésie française 11/2022

⁴⁷ « Besoin en recrutement et en formation des marins en Polynésie » SAMPF 2024

⁴⁸ France info – « La société Abchée recrute des pêcheurs indonésiens pour relancer la filière de la pêche crevette en Guyane » - Laurent Marot/Ludmilla Lewis/Catherine Lama -17/02/2025

⁴⁹ Travail non déclaré (vernaculaire)

est en augmentation, en partie en raison de la situation sécuritaire autour du canal de Suez. La présence de ces grands ports maritimes en outre-mer représente une source potentielle d'emplois à considérer dans la gestion prévisionnelle des emplois.

Les métiers portuaires sont variés, incluant les grutiers, les lamaneurs, les techniciens de maintenance, les scaphandriers, les dockers ... Le potentiel d'emplois portuaires justifie la mise en place de formations locales. Un centre de formation régional serait une solution durable. Cela constituerait une réponse rapide et agile aux besoins du secteur. La mission verrait avantage à ce que les grands ports maritimes adaptent leurs schémas directeurs en conséquence.

3.2.7 Vieillesse et perte d'attractivité des métiers de la pêche outre-mer : une filière en quête de renouveau

Un rapport d'information⁵⁰ du Sénat de février 2022, fait état d'un vieillissement de la profession de pêcheurs et de la dégradation de leurs conditions de travail. Le rapport estime que cela entraîne une importante perte d'attractivité. En Guadeloupe, 65 % des actifs du secteur de la pêche ont plus de 50 ans. Ce constat partagé par les pêcheurs eux-mêmes indique que la profession n'attire plus. Les Clusters maritimes de Martinique et de Guyane soulignent que les revenus annuels faibles et irréguliers, combinés aux conditions de travail, ne permettent pas de fidéliser les équipages, dissuadant ainsi les jeunes de s'engager dans la filière. Cette situation se reproduit à Mayotte.

Dans le secteur de la pêche, le vieillissement de la main-d'œuvre est exacerbé par d'autres facteurs, tels que l'obsolescence de la flotte de navires de pêche (notamment les navires de moins de 12 mètres). Cela constitue une menace pour la sécurité des pêcheurs et contribue au manque d'attractivité du métier.

Dans le transport de passagers, des entreprises ont créé leur propre centre de formation pour pallier le déficit comme en Guadeloupe⁵¹.

Des initiatives d'aides à l'investissement sur fonds européens pour la création d'entreprise avec co-financement des collectivités existent⁵². L'implication politique dans les projets de formation est en adéquation avec les capacités en ingénierie pour la conception et la gestion de projets. La mission note que l'engagement des acteurs politiques et économiques dans les projets de formation constitue un élément moteur d'intensité variable selon les territoires.

3.2.8 Un tourisme maritime partiellement développé

Le tourisme joue un rôle majeur dans l'économie des outre-mer. Pour la majorité des territoires ultramarins, il représente un secteur économique d'importance. En 2023, les outre-mer⁵³ ont accueilli 2,5 millions de touristes et généré 2 milliards d'euros de recettes touristiques, avec 4,6 millions de passagers pour le transport aérien. À cela s'ajoutent 2,2 millions de croisiéristes en escale et 325 000 en tête de ligne. Le tourisme génère des dizaines de milliers d'emplois directs et indirects. Il représente près de 7 emplois sur 10 à La Réunion⁵⁴. Bien que le tourisme lié au milieu marin représente un enjeu stratégique de développement durable, sa croissance est limitée par la faiblesse d'une offre de formation hôtelière et touristique spécialisée dans le domaine maritime.

3.2.9 Infrastructures de formation

Les territoires d'outre-mer disposent en général d'un seul plateau technique permettant la formation des navigants et à la revalidation des brevets. La plupart des équipements sont anciens et nécessitent des travaux de mise à niveau. La Martinique ne possède pas⁵⁵ d'installations

⁵⁰ Rapport d'information du Sénat n° 546 (2021-2022), « *Les outre-mer au cœur de la stratégie maritime nationale* » déposé le 24 février 2022

⁵¹ *Caraibbean Crew and Services*, centre de formation créé par la compagnie maritime Express des Îles

⁵² Aides au renouvellement de la flotte, création d'unité de transformation de poissons ...

⁵³ Atout France – la France des outre-mer

⁵⁴ Économie Bleue à la Réunion – Communiqué de presse INSEE 07 octobre 2022

⁵⁵ Avis IGEM : 188/2025/IGEM

conformes au référentiel permettant la formation au Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage (CAERS).



Plateau technique La Martinique

L'installation d'un plateau technique représente un investissement important, que les collectivités locales n'envisagent qu'avec un cofinancement de l'État. De plus, les établissements de formation ont des difficultés pour prévoir le budget de fonctionnement et de maintenance. La mission note que les équipements nécessaires à la maintenance nautique sont généralement fournis par les entreprises, à l'occasion du renouvellement des mo-

teurs hors-bord par exemple. C'est le cas du lycée polyvalent de Tarapanui de Tahiti.

En matière d'accès aux formations, les territoires d'outre-mer sont confrontés à des contraintes d'aménagement du territoire⁵⁶. L'insuffisance des transports scolaires affecte le temps d'étude effectif, qui est sensiblement inférieur à celui observé dans l'Hexagone. La mission a pu constater que des élèves en Guadeloupe ou en Polynésie française ont plus de 4 heures de transport par jour pour suivre leurs études dans des établissements de formation maritime.

Pour les jeunes ultramarins la scolarité est très souvent associée à l'internat. Le manque de places en internat est un obstacle majeur à l'inscription en formation pour de nombreuses familles. La situation est équivalente dans tous les territoires, dès lors qu'il n'y a pas ou trop peu de places en internat. La situation du logement des étudiants nuit très fortement à l'attractivité des métiers de la mer.

3.3 Les difficultés dues à la fragmentation des structures et à l'éloignement de l'Hexagone

3.3.1 Fragmentation politique et administrative

Le développement des métiers de l'économie bleue est intrinsèquement lié à la volonté politique des collectivités et des acteurs économiques locaux. Le système d'enseignement maritime français se caractérise par une gouvernance décentralisée et une répartition des responsabilités entre plusieurs ministères (Éducation nationale, Agriculture et Mer) et leurs services déconcentrés (rectorats, DRAAF, directions de la mer [DM]).

Ces trois ministères se partagent la compétence sur des enseignements qui sont souvent complémentaires. On observe notamment des chevauchements entre :

- L'aquaculture (gérée par le ministère de l'Agriculture) et les cultures marines (sous la tutelle du ministère de la Mer).
- La maintenance nautique (Éducation nationale) et la formation des mécaniciens navigants (Mer).

De plus, certaines formations techniques liées à la maintenance (mécanique agricole, maintenance nautique et mécanique de navire) s'appuient sur des bases techniques communes. Les formations initiales (FI) sont quant à elles structurées en diplômes nationaux (BAC, CAP).

Cette complémentarité des filières et la similarité des bases techniques constituent un levier pour la mutualisation des moyens et des ressources. Une mutualisation des moyens pourrait permettre d'optimiser les infrastructures, les équipements et le personnel entre les différents acteurs de la

⁵⁶ UNICEF « *Grandir dans les outre-mer : état des lieux des droits de l'enfant* » – 27/11/2023 -

formation maritime.

Les collectivités territoriales, en particulier les régions, jouent un rôle distinct de l'État dans l'éducation. Elles ont en charge l'orientation des jeunes. Elles sont responsables de la gestion des lycées publics (locaux, restauration, personnel technique, transports scolaires), et définissent les politiques de formation professionnelle des jeunes et des adultes en fonction des priorités économiques et sociales locales. Les territoires d'outre-mer (COM et DROM) possèdent des statuts particuliers qui ajoutent à cette complexité.

Cette fragmentation politique et administrative peut expliquer des priorités contradictoires, ralentir les décisions et l'allocation des financements et diluer les ressources, créant redondances ou pénuries. Malgré cette complexité, l'objectif est toujours d'offrir un cadre structuré et des opportunités de formation et d'insertion professionnelle.

Des instances de concertation existent. Dès 2014, les conseils ultramarins de bassin (CMUB) ont été mis en place aux Antilles, en Guyane, à Saint-Pierre-et-Miquelon et dans le Sud de l'océan Indien pour favoriser la collaboration entre élus, administrations, acteurs économiques, scientifiques et société civile. Cette concertation permet de développer le partenariat public-privé qui contribue à limiter la fragmentation des filières de l'économie bleue. En outre, la mission note que la Nouvelle-Calédonie prévoit de mettre en place un comité stratégique maritime dans le cadre de la feuille de route de l'économie bleue ultramarine à l'horizon 2030.

Les acteurs économiques participent activement au développement de la formation maritime continue, de la filière pêche-aquaculture et du transport maritime. Leur implication dans le BIMer est même considérée comme un élément clé pour améliorer l'attractivité des métiers de la mer.

Les grands ports maritimes, comme le port autonome de Papeete, avec son schéma directeur 2022-2032, deviennent des acteurs majeurs de l'économie bleue. Ils se définissent des objectifs de développement du transport international, du cabotage, de la croisière, de la plaisance, de la réparation navale et de la gestion de l'eau.

3.3.2 Fragmentation territoriale et isolement

Les territoires d'outre-mer font face à des défis qui complexifient l'enseignement maritime, principalement en raison de leur éloignement géographique et des spécificités de leurs contextes.

Leur distance significative par rapport aux centres administratifs et politiques nationaux situés dans l'Hexagone peut être un obstacle à la fluidité des échanges. Il devient alors difficile pour les établissements ultramarins d'obtenir un soutien administratif prompt ou de faire entendre et traiter rapidement leurs besoins spécifiques. De plus, les politiques élaborées dans l'Hexagone ne sont pas toujours parfaitement adaptées aux réalités et aux besoins singuliers de ces territoires, rendant leur mise en œuvre complexe sans un ajustement et un soutien local adéquats.

En outre, l'éloignement des grands pôles maritimes ou d'autres établissements d'enseignement supérieur restreint l'accès à des partenariats essentiels avec les industriels du secteur.

De plus, les emplacements isolés peuvent avoir du mal à attirer et à retenir des instructeurs qualifiés, en particulier ceux dotés d'une expérience professionnelle de haut niveau.

Ces facteurs combinés posent des enjeux majeurs pour le développement et la qualité de l'enseignement maritime dans les territoires d'outre-mer.

3.3.3 Faiblesse des viviers et des ressources

Dans les régions plus petites et isolées, le bassin de futurs étudiants intéressés par les carrières maritimes peut être limité, ce qui rend difficile le remplissage des programmes de formation.

Les viviers locaux ne sont pas en mesure de fournir des professionnels en capacité d'être agréés par l'administration pour enseigner des matières STCW. Attirer des instructeurs expérimentés et du personnel administratif peut constituer un obstacle majeur. Cela peut entraîner une pénurie d'expertise que la Guyane, notamment, traite par l'enseignement à distance.

De plus, le recrutement d'enseignants en provenance de l'Hexagone peut représenter un coût prohibitif pour les centres de formation.

Actuellement, les titulaires de diplômes académiques (docteurs, ingénieurs, BTS ...) ne peuvent pas enseigner dans le secteur maritime s'ils n'ont pas une expérience professionnelle significative. La mission a identifié le besoin de créer un dispositif permettant aux enseignants potentiels de répondre aux exigences de l'arrêté du 7 mai 2020⁵⁷ en leur permettant de suivre une formation pour leur donner les éléments de culture maritime nécessaire.

La nature fragmentée des flux de financement peut rendre le soutien financier imprévisible, ce qui affecte la capacité des établissements à fonctionner efficacement et à innover. De plus, les problèmes de financement peuvent entraîner un manque d'investissement dans les équipements modernes de formation, comme les simulateurs et les infrastructures spécialisées.

La mission estime que ces problèmes créent un environnement difficile pour l'enseignement maritime ultramarin impactant potentiellement la qualité de la formation et la compétitivité des diplômés sur le marché du travail.

4 Optimisation de la localisation des formations en outre-mer : trois échelles d'intervention

La carte des formations maritimes dans les outre-mer doit être pensée en fonction des besoins locaux et de la taille des cohortes potentielles. Il est nécessaire de faire preuve de pragmatisme en privilégiant le cas échéant des regroupements régionaux des formations et la mutualisation des ressources.

4.1 Les actions clés à conduire localement

L'échelle locale est essentielle pour répondre aux besoins immédiats des marchés ultramarins du travail, favorisant ainsi l'emploi.

4.1.1 Développement des formations initiale et continue

Stratégie de renforcement de l'attractivité

La mission considère que l'attractivité du secteur peut être améliorée par l'initiation à la mer et la découverte/information des métiers de la mer et de navigant. Cela peut commencer dès les premières années de scolarisation. C'est pourquoi, la mission formule la recommandation suivante au secteur de l'éducation :

Recommandation 1. [Ministère de l'Éducation nationale] Développer l'attractivité des métiers de la mer et de navigants notamment en augmentant le nombre de jeunes titulaires du Brevet d'initiation aux métiers de la mer brevetés (BIMer).

Il s'agirait de mettre en œuvre les actions suivantes :

- renforcer l'apprentissage de la natation ; pour encourager les jeunes à se tourner vers les métiers de la mer, il est essentiel de les familiariser avec le milieu aquatique ;
- conduire des actions visant à faire connaître le monde maritime aux acteurs de l'enseignement secondaire et développer des modules de formation pour les professeurs principaux, les psychologues de l'Éducation nationale et les enseignants ;

⁵⁷ Arrêté du 7 mai 2020 relatif à l'agrément des organismes de formation professionnelle maritime - NOR : TRET2005860A

- encourager le mentorat ; pour faire découvrir les métiers de la mer et aider les jeunes à mieux s'orienter, des professionnels passionnés doivent être encouragés à s'investir en qualité de mentors afin de partager leur expérience, de transmettre leur passion et de donner un aperçu concret de la réalité du travail ;
- développer le BIMer ; s'appuyer sur une formation pratique en adéquation avec les cultures et les économies locales ;
- mettre en place des opérations de communication coordonnées entre les acteurs présentant la mer comme un espace vivant et riche d'opportunités ; ces opérations de communication doivent cibler à la fois les jeunes, leurs parents et les enseignants. La mobilisation du réseau maritime doit se faire de manière régulière pour inscrire la mer comme un horizon professionnel désirable et accessible ;
- créer des enseignements à coloration mer ; en contextualisant les compétences, on améliore la correspondance entre formation et emploi.

Stratégie de gestion des emplois et des compétences

Pour une meilleure efficacité, la mission considère qu'il est indispensable que les collectivités, en collaboration avec les syndicats et les professionnels du secteur, identifient les besoins locaux en matière d'emploi et de compétences. Cette gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) permettrait de mieux répartir les formations sur le territoire. C'est pourquoi, la mission formule la recommandation suivante :

Recommandation 2. [Collectivités territoriales] Identifier les besoins locaux en formation aux métiers de l'économie bleue en développant des gestions prévisionnelles des emplois et des compétences (GPEC)

Stratégie de mutualisation des équipements

Les coûts élevés des formations, notamment pour de petites promotions, rendent indispensable l'optimisation de la répartition des enseignements sur les territoires. Elle prendra en compte le volume des formations engendré par la nécessaire revalidation quinquennale de leurs certifications. C'est pourquoi la mission formule la recommandation suivante :

Recommandation 3. [Ministère chargé de la mer (MM) & Collectivités territoriales (CT)] Aligner (CT) l'offre de formation sur les besoins réels du secteur en mutualisant les ressources et les plateaux techniques, en associant les régiments du service militaire adapté et en adoptant (MM) des critères de qualification des formateurs facilitant le recrutement local.

Cela devrait se traduire par la mise en place les formations initiales maritimes suivantes :

Titres	Guadeloupe	Guyane	Mayotte	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française
BP CGEM pêche		x			x
BP Électromécanicien marine				x	
BP Polyvalent pont machine		x	x		x
CAP Maritime	x				

Offre de formations initiales

L'offre de formation initiale serait à compléter par des formations spécifiques, comme les certificats STCW, qui sont indispensables pour exercer les métiers de marin.

Titres	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis et Futuna
C200 pêche	x					
Capitaine 3 000 (C3000)			x	x	x	
Capitaine 500 (C500)					x	
Certificat aptitude au commandement à la petite pêche (CACPP)		x				
Certificat de matelot pont (CMP)	x	x				
Certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie (CQALI)		x				
Chef mécanicien 3 000 kW (CM3000)	x			x	x	
Mécanicien 250 kW (250 kW)		x				x
Mécanicien 750 kW (750 kW)	x				x	

Offre de formations continues

Il s'agirait également de créer des doubles diplômes alliant compétences « terrestres » et « maritimes ». Cela peut se faire en intégrant les modules des formations de mécanicien 250 kW et mécanicien 750 kW dans des cursus existants comme la maintenance nautique ou la mécanique agricole. La mission considère que cette approche permet d'enrichir les référentiels de formation et d'offrir aux étudiants des compétences polyvalentes, augmentant ainsi leur employabilité.

Enfin, il conviendrait d'assouplir les critères de qualification des formateurs pour répondre aux caractéristiques spécifiques des formations locales.

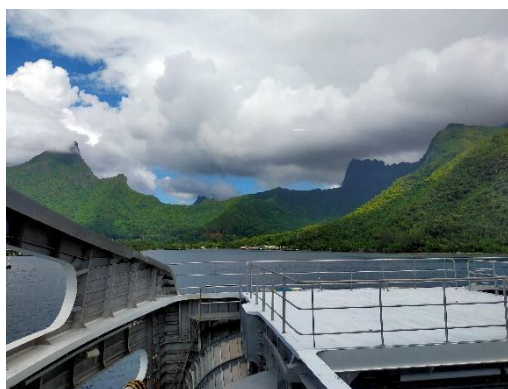


Salle de formation mutualisée

4.1.2 Accès à la formation

La faiblesse des infrastructures de transport en commun nuit à l'accès aux centres de formation et peut même décourager les élèves. Pour garantir l'accès de tous à ces formations, il appartient aux collectivités de développer des solutions de transport pratiques et accessibles pour les étudiants.

En outre-mer, l'hébergement des élèves sur les sites de formation est une question cruciale, directement liée à leur géographie caractérisée par l'éloignement et l'insularité. Le manque de places en internat ou des conditions de vie dégradées peuvent dissuader de nombreuses familles. Les établissements devraient être pourvus d'un nombre de lits d'accueil suffisant pour être attractifs. Un soutien scolaire devrait également être organisé. L'épanouissement de ces élèves impose, en effet, la mise en place d'activités extra scolaires. C'est pourquoi, la mission formule la recommandation suivante :



Facilités de transport

Recommandation 4. [Collectivités territoriales] Augmenter significativement le nombre de places en internat pour favoriser l'accès à la formation pour les élèves éloignés géographiquement.

4.2 Échelle régionale : une voie d'optimisation incontournable

Stratégie de coopération

Les Campus des métiers et des qualifications (CMQ) contribuent à renforcer la coopération entre les divers acteurs de la formation. Dans les contextes ultramarins français ou à l'échelle internationale, cette approche permet d'accroître le vivier de recrutement et les ressources pédagogiques, et ainsi de consolider les possibilités de création de formations, leur qualité et leur attractivité.

Au vu de la situation dans les outre-mer, la mission formule la recommandation suivante :

Recommandation 5. [Ministère de l'Éducation nationale] Encourager ou confirmer le développement ou la création de CMQ dédiés totalement ou pour partie à l'économie bleue.

En outre, la mission estime que le respect d'un cahier des charges et l'obtention d'un label garantissent la structuration d'un réseau de formation capable de répondre aux besoins. Ces éléments constituent également un vecteur de reconnaissance et de promotion des métiers liés à l'économie bleue.

Enfin, la mission souhaite attirer l'attention sur le projet de la Commission de l'océan Indien qui est singulier et prometteur. Elle note que le projet vise à créer un réseau d'acteurs de la formation maritime en s'appuyant sur une coopération locale et internationale, en tirant parti de la renommée de l'École d'apprentissage maritime de La Réunion identifiée comme une tête de pont.

4.3 Échelle nationale : valoriser des actions en leur donnant une portée nationale

Stratégie d'optimisation des équipements et des ressources pédagogiques

Lorsque le nombre d'étudiants potentiels est insuffisant pour justifier le coût d'un dispositif de formation local ou régional, une approche centralisée devient une stratégie incontournable. Pour les territoires d'outre-mer, cela signifie que les formations supérieures ou celles exigeant des équipements onéreux devraient être envisagées à une échelle nationale.

La mission estime que cette centralisation permettrait de mutualiser les ressources et les investissements, rendant ces formations viables malgré la taille réduite des cohortes d'apprenants dans chaque territoire. Considérant l'opportunité de renforcer l'attractivité et la rentabilité de sites de formations ultramarins existants, la mission formule la recommandation suivante :

Recommandation 6. [Ministère chargé de la mer] Créer un centre de simulation maritime national, accessible aux territoires d'outre-mer par le biais d'une plateforme dédiée, permettant ainsi de soutenir les formations dispensées localement ; une offre de formations STCW à distance devra y être associée.

L'intérêt d'un centre national doté de l'ensemble des simulateurs requis par les référentiels de formation, réside dans l'optimisation de l'utilisation en continue par des territoires localisés sur différents fuseaux horaires.

S'agissant des formations STCW, la mise à disposition de cours et de supports de cours facilite le développement de ces formations sur les territoires en remédiant au déficit d'ingénierie locale.

Simulateur de navigation



Stratégie d'amélioration de l'accès aux formations

La mission rappelle qu'il faut assurer un accès équitable aux formations pour tous les jeunes ultramarins. Actuellement, suivre des études dans l'hexagone représente un défi majeur pour de nombreuses familles en raison des coûts de déplacement, des difficultés de logement et des préoccupations liées à l'éloignement.

Certains territoires d'outre-mer, comme la Polynésie française, proposent des bourses d'études pour éliminer les obstacles financiers et encourager les vocations. Un tel dispositif qui couvre les frais de transport et prévoit la rémunération des élèves, a prouvé son efficacité pour garantir l'égalité des chances face aux étudiants de l'Hexagone.

De plus, la réussite et le bien-être des étudiants en mobilité pourraient être assurés par la mobilisation de la diaspora locale et le soutien des associations d'aide aux étudiants. Cela permettrait d'offrir un accompagnement social essentiel aux étudiants éloignés de leur environnement familial.

Enfin, la mission verrait avantage à la mise en place d'une charte d'accueil des étudiants ultramarins identifiant les centres de formation capables d'offrir un accueil adéquat et de favoriser la réussite scolaire. C'est pourquoi, la mission formule la recommandation suivante :

Recommandation 7. [Ministère des Outre-mer] Créer un label « Pavillon outre-mer » afin de certifier les centres de formation en France hexagonale qui garantissent les meilleures conditions d'accueil et de réussite pour les étudiants venant d'outre-mer en complément d'un dispositif global comprenant un guichet unique gérant les bourses d'études pour les apprenants d'outre-mer.

Il convient de noter que le cahier des charges pour le label « Pavillon outre-mer » a pour objectif de définir les modalités d'accueil des étudiants ultramarins, couvrant le logement, l'accompagnement administratif et pédagogique, l'ouverture culturelle et l'accès aux réseaux ultramarins.

Une organisation similaire pourrait être étendue à l'échelle nationale, en instaurant un organisme dédié à la gestion des bourses d'études "maritimes" à destination des ultramarins. L'organisme unique dédié à la gestion de ces bourses, couvrirait les frais de scolarité ainsi que les coûts liés au transport aérien, à l'hébergement et à la subsistance.

5 Conclusion

L'état des lieux de la formation maritime et aux métiers de l'économie bleue en général dans les territoires d'outre-mer montre qu'il s'agit d'un secteur important pour le développement durable et l'autonomie de ces territoires.

Le potentiel des outre-mer est immense mais des freins bien réels sont à considérer. L'économie bleue ultramarine, malgré sa grande diversité et son importance stratégique, est difficile à quantifier en raison de données souvent obsolètes. Le présent rapport met en lumière un paradoxe. Bien que l'environnement maritime soit omniprésent, la mer est souvent perçue pour ses loisirs plutôt que comme une source d'opportunités professionnelles.

Plusieurs contraintes structurelles et locales limitent le développement des formations. Les métiers du maritime et de la mer souffrent d'une mauvaise image, de la faiblesse des revenus et du vieillissement des marins. De même, le faible taux de « savoir nager » dans de nombreux territoires constitue un obstacle majeur.

Les formations sont parfois inadaptées ou inaccessibles. Peu de formations initiales de navigants sont dispensées en outre-mer. Les centres de formation locaux peinent à se maintenir à niveau, avec des équipements techniques souvent obsolètes et un manque de formateurs qualifiés.

De plus, les jeunes sont confrontés au coût de la mobilité et au manque de places en internat.

La gouvernance du secteur est fragmentée. En effet, la dispersion des responsabilités entre ministères et collectivités locales peut entraîner des priorités contradictoires et freiner l'allocation des financements. De plus, l'éloignement de l'Hexagone et des grands pôles maritimes entrave les partenariats et le soutien administratif.

La mission a identifié des solutions concrètes et adaptées aux spécificités locales et régionales. En effet, pour transformer le potentiel de l'économie bleue en opportunités concrètes, le rapport propose une stratégie à trois niveaux :

- Au niveau local, en matière d'attractivité, la mission recommande d'intervenir sur l'apprentissage de la natation, les dispositifs d'initiation à la mer comme le BIMer, la formation des professeurs et des conseillers d'orientation et la mise en place d'une GPEC ;
- Au niveau régional, en matière de mutualisation des ressources et des infrastructures, la mission recommande de développer des CMQ à vocation régionale, à l'image du CMQ de la Martinique, et de renforcer la coopération entre les territoires de l'océan Indien, de la Caraïbe et du Pacifique par une gestion partagée des équipements et le regroupement des viviers d'étudiants et de formateurs ;
- Au niveau national, pour centraliser les investissements et soutenir la mobilité, la mission recommande de créer un centre de simulation maritime national dédié à l'outre-mer, permettant d'offrir des formations à distance de haut niveau, d'instaurer un label « Pavillon outre-mer » pour les centres de formation hexagonaux qui garantissent un accueil et un accompagnement de qualité pour les étudiants ultramarins et de lever les obstacles financiers liés à la mobilité par la mise en place d'un système de bourses d'études national sur le modèle polynésien.

Globalement, la mission considère que la réussite des formations maritimes en outre-mer ne dépend pas uniquement de la mise en place de nouvelles structures, mais d'une approche globale et coordonnée, impliquant tous les acteurs. En effet, le développement d'une économie bleue durable dans les outre-mer constitue un objectif ambitieux qui nécessite une volonté politique forte, une mobilisation de l'ensemble des acteurs et des moyens suffisants.

Federico BERERA



Inspecteur général de
l'éducation, du sport et
de la recherche

Laurent GALY



Inspecteur général
de l'enseignement
maritime

Alain JOLY



Inspecteur général
de l'agriculture, de
l'alimentation et des
espaces ruraux

Florence SMITS



Inspectrice générale
de l'éducation, du
sport et de la
recherche

Annexes

Annexe 1. Lettre de mission



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

La ministre déléguée chargée des Outre-mer

Le secrétaire d'État chargé de la Mer et de la Biodiversité

Paris, le **26 JUIN 2024**

Réf : SMB/2024-06/20040

à

**Madame la cheffe du service de
l'Inspection générale de l'éducation,
du sport et de la recherche**

**Monsieur le vice-président du Conseil
général de l'alimentation, de
l'agriculture et des espaces ruraux**

**Monsieur le chef du service de
l'Inspection générale des affaires
maritimes**

Objet : lettre de mission relative au bilan de la mise en œuvre des formations maritimes en Outre-mer et perspectives de déploiement d'un plan de formation maritime outre-mer (mesure issue du CIMer 2023)

Le secteur professionnel maritime est dynamique et emploie plus de 400 000 salariés dont près de 10 % de marins qui exercent notamment dans le commerce (activités de transport et de services), la plaisance professionnelle, la pêche et les cultures marines. Ces métiers de marins sont ainsi au cœur d'un secteur économique majeur et sont source de richesse pour les territoires. En outre-mer, ils doivent contribuer encore davantage à l'atteinte des objectifs de la croissance bleue. Pour cela, le développement des métiers de la mer et la formation maritime doivent être renforcés pour répondre aux besoins des entreprises et des filières, et des solutions innovantes doivent être déployées en faveur de l'attractivité des métiers de la mer.

La profession de marin, réglementée en application d'engagements internationaux pris par la France, notamment auprès de l'Organisation maritime internationale, ne peut être exercée qu'après une formation strictement encadrée, dont l'organisation dans les Territoires d'Outre-mer présente des enjeux spécifiques. Dans ce contexte l'État souhaite concentrer son action en matière de formations maritimes là où elles font particulièrement défaut, en Martinique, en Guadeloupe à Mayotte et en Polynésie française, avec l'objectif du développement de filières locales de production, notamment dans le secteur de la pêche.

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
Tél : 33(0)1 40 81 21 22
www.ecologie.gouv.fr

Conformément à la mesure issue du comité interministériel de la mer (CIMER) 2023 sur le développement de la formation maritime outre-mer, nous vous demandons de conduire une mission visant à formuler des propositions dans cette perspective. Votre rapport comportera deux volets, portant respectivement sur le développement des formations maritimes de navigants et sur l'attractivité et le développement des formations aux métiers de la mer au sens large.

S'agissant de la formation maritime de navigants

De nombreux projets de formation dans le domaine maritime ont vu le jour depuis la première mesure issue du comité interministériel de la mer (CIMER) de 2017 visant au développement des formations maritimes dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM).

Le vade-mecum signé en janvier 2019 par le ministère chargé de l'Éducation nationale et le ministère chargé de la Mer offre un cadre général pour l'ouverture de formations dans les lycées relevant de l'Éducation nationale. Dans l'hexagone, les établissements scolaires relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) proposent désormais une carte des formations maritimes diversifiée, complétée par la création de « lycées de la mer » et de campus des métiers et des qualifications (CMQ). Ces derniers sont au nombre de huit dans les DROM.

Il n'existe pas de lycées professionnels maritimes outre-mer. La formation maritime s'effectue via des établissements agréés ou des structures associatives selon des modalités variables suivant les territoires. Une classe de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Matelot sera intégrée à un Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA) en Guyane dès la rentrée 2024. Un projet de formation maritime en Établissement Public Local d'Enseignement (EPLE) verra le jour à La Réunion d'ici trois ans. En Martinique, une démarche visant à organiser un campus caribéen de la mer est engagée.

Conformément à la mesure issue du comité interministériel de la mer (CIMER) 2023 sur le développement de la formation maritime outre-mer, vous réaliserez un **état des lieux des formations existantes et des besoins de formation en Martinique, en Guadeloupe, à Mayotte ainsi qu'en Polynésie française pour les personnels navigants.**

S'agissant de la formation aux métiers de la mer

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure du CIMER 2017 portant sur le développement des formations maritimes dans les outre-mer, le MENJ met en œuvre une « coloration mer » des formations existantes au sein des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE). Cela permet notamment de mieux faire connaître la diversité des métiers de la mer pour susciter des vocations et augmenter leur visibilité notamment à l'attention des jeunes publics, de répondre aux besoins de recrutement de ces filières pourvoyeuses d'emplois et de favoriser la mise en réseau des acteurs du secteur maritime et de la recherche.

Certains travaux récents ont aussi permis de poursuivre la réflexion sur l'attractivité des métiers de la mer en outre-mer et la formation des jeunes.

Vous établirez un diagnostic de l'offre de formations aux métiers de la mer existantes dans les outre-mer (initiale et continue, structures publiques et privées). Sur cette base, vous identifierez les actions prioritaires à mener, en cohérence avec les perspectives de développement économique et les scénarios de formation maritime identifiés dans le premier volet, pour consolider ces formations. Vous formulerez des propositions pour accompagner leur développement à travers des actions territorialisées.

S'agissant de la sensibilisation aux métiers de la mer et de l'orientation

A l'instar de certaines démarches menées dans l'hexagone ou sur certains territoires ultramarins, vous proposerez un plan d'action pour le développement et l'attractivité des formations maritimes et des formations aux métiers de la mer au sens plus large, à l'instar du développement du brevet d'initiation à la mer (BiMer).

Vous vous attacherez tout particulièrement à évaluer et proposer des actions de nature à améliorer la connaissance par les élèves et leurs familles des métiers et parcours professionnels maritimes, ainsi que l'accompagnement de leur orientation vers ces métiers (partenariat entre établissements du même bassin maritime de l'Hexagone ou d'États riverains, etc.).

S'agissant de la méthode et du calendrier de travail

Vous pourrez vous appuyer sur les services de la direction générale des outre-mer, de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, de la direction générale de l'enseignement scolaire, et de la direction générale de l'enseignement et de la recherche. Le mémoire réalisé en octobre 2023 par l'Administrateur principal des affaires maritimes Medhi BOUCHELAGHEM dans le cadre de l'enseignement militaire supérieur du 2nd degré relatif à la formation dans le domaine maritime en outre-mer pourra également utilement éclairer vos travaux.

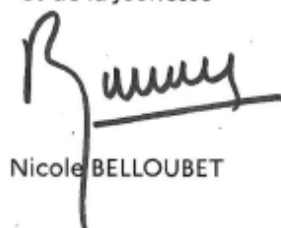
Enfin, vos propositions devront concourir à une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans le domaine maritime pour les métiers de navigants d'une part, et les autres métiers de la mer d'autre part, en fonction de l'état des lieux que vous aurez établi pour chacun des territoires. Elles devront ainsi permettre de répondre aux enjeux de développement de l'économie bleue que vous aurez identifiés en étroite collaboration avec les représentants des secteurs professionnels, dont les clusters maritimes, les représentants de l'administration aux niveaux local et national, ainsi que les conseils maritimes ultra-marins.

Vos propositions devront être les plus opérationnelles possibles et adaptées aux spécificités de chaque territoire d'Outre-mer.

Un rapport intermédiaire est attendu pour la Polynésie française dès la fin octobre 2024, compte tenu des enjeux propres à ce territoire.

Le rapport final de vos travaux est quant à lui attendu pour janvier 2025 au plus tard.

La ministre de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse



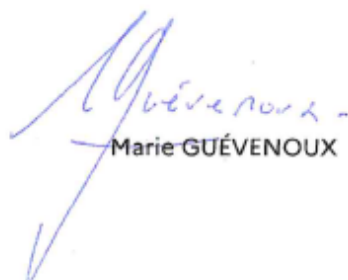
Nicole BELLOUBET

Le ministre de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire



Marc FESNEAU

La ministre déléguée chargée des Outre-mer



Marie GUÉVENOUX

Le secrétaire d'État chargé de la Mer
et de la Biodiversité



Hervé BERVILLE

Annexe 2. Liste des personnes rencontrées

NOMS	Prénoms	Organismes	Fonctions
Services de l'État et établissements publics			
ALFE	Ruddy	Rectorat de l'académie de Martinique	Inspecteur de l'Éducation nationale STI filière mer, chargé du BI-Mer
ALI-SABEU	Nathalie	Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Réunion	Cheffe du service formation et développement
AMBROSI	Nicolas	Marine nationale	Capitaine de frégate, Commandant Base Navale de Degrad-Des-Cannes
ARAI	Tom	Lycée professionnel maritime « Jacques CASSARD » Nantes	Élève
ATOUMANI	Madi	Direction de l'Économie de l'Emploi du travail et des Solidarités de Mayotte	Chef du service certification et développement des compétences
AVRILLAUD	Mélanie	Vice rectorat de Wallis	Psychologue
BAHA	Abdallah	Établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française	Directeur de l'EPEFPA d'Opu-nohu, chef de service de formation développement de l'enseignement agricole en Polynésie française
BARC	Gwenaél	Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Réunion	Adjoint à la Cheffe du service formation et développement
BASTIDA	Sylvain	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Macouria	Directeur
BEGEY	Sébastien	Direction générale de l'enseignement scolaire	Adjoint au sous-directeur des lycées et de la formation professionnelle
BENSAÏD	Valéry	Lycée d'État de Wallis & Futuna	Proviseur adjoint
BERNARDINO	Billy	Lycée professionnel maritime « Jacques CASSARD » Nantes	Élève
BLANCHARD	Fabian	IFREMER Guyane	Délégué régional
BOURGUIGNON	Thomas	Direction Générale des Territoires et de la Mer de la Guyane	Attaché direction plan pêche
BOURGUIGNON	Guylaine	Université de Guyane	Docteur en science halieutique, Professeur vacataire
BRAULT	Laurent	Rectorat de l'académie de La Réunion	Délégué régional académique à la formation professionnelle et continue
BROUCKE	Regis	Service d'État des affaires maritimes de Polynésie française	Adjoint au chef de service, Chef du pôle gens de mer
CACHAT	Philippe	Rectorat de l'académie de Mayotte	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional
CHARDIN	Nicolas	Secrétariat général de la mer	Chef de pôle « environnement marin et économie maritime »
CHEVAL	Loic	Régiment du service militaire adapté de Nouvelle-Calédonie	Capitaine, responsable recrutement et insertion
CHUONG	Claude	Lycée professionnel maritime « Jacques CASSARD » Nantes	Élève
COLOBERT	Brendan	Rectorat de l'académie de Guyane	Inspecteur de l'éducation nationale Sciences et techniques industrielles
DAGUZE	Claire	Secrétariat général, à l'administration centrale, du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt,	Experte de haut niveau chargée de la reconstruction et de la re-fondation de Mayotte après le passage du cyclone Chido

NOMS	Prénoms	Organismes	Fonctions
		de la mer et de pêche,	
De la FOUCHARDIERE	Étienne	Haut-Commissariat de Polynésie française	Secrétaire général adjoint
DEGENMANN	Olivier	Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Guadeloupe	Directeur
DULBECCO	Philippe	Rectorat de l'académie de Guyane	Recteur
ERARD	Emmanuel	Vice- rectorat de l'académie de Nouvelle-Calédonie	Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue
EUGENE NORBERT	Franckie	Direction de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités de Mayotte	Chef du service coordination et partenariats
FAYOLLE	Loetizia	Vice-rectorat de de l'académie de Wallis et Futuna	Directrice 2 ^e degré
FERNE	Jocelyne	Lycée professionnel Raymond Neris	Proviseure
FILITIKA	Esther	Vice-rectorat de l'académie de Wallis-et-Futuna	Chargée de mission
FILITOGA	Luigi	Service des affaires maritimes, ports, phares et balises de Wallis	Capitaine 200
FRIKHA	Imed	Rectorat de l'académie de Mayotte	Adjoint à la déléguée régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue
GANGLOFF ZIEGLER	Christine	Académie de la Guadeloupe	Rectrice
GASHIGNARD	Denis	Direction générale de la cohésion des populations de Guyane	
GEOFFROY	Michel	Université des Antilles	Président
GIRIER	David	Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer Saint-Pierre-et-Miquelon	Chef du service des affaires maritimes et portuaires
GORON	Michel	Direction Générale des Territoires et de la Mer de la Guyane	Directeur adjoint en charge de la mer, du littoral et des fleuves
GOURTAY	Blaise	Préfecture de Wallis et Futuna	Préfet, administrateur supérieur
GOUY	Stéphane	France travail Mayotte	Chargé de projet régional économie bleue
GUILLOU	Yann	Direction de la mer Sud océan Indien	Chef du service des affaires maritimes
HALM LEMEILLE	Marie-Pierre	IFREMER	Déléguée Antilles
HELLER	Éric	France travail Mayotte	Directeur régional
HO-A-KWIE-MANGAL	Myriam	Rectorat de l'académie de Guyane	Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation
HOCHARD	Martin	Direction de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la mer de Mayotte	Chef de service
INFANTE	Nathalie	Préfecture de La Réunion	Secrétaire générale aux affaires régionales
INGREMEAU	Sandrine	Rectorat de l'académie de La Réunion	Inspectrice académique – inspectrice pédagogique régionale
JACOB	Olivier	Direction générale des outre-mer	Directeur général
JUBELIN	Pierre	Marine nationale	Commandant la zone maritime Guyane et adjoint interarmées
KUNTGEN	Jean-François	Service de l'agriculture, de la forêt et de la pêche	Directeur
LABEAU	Patrick	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Macouria	Président du conseil d'administration
LACOURT	Arnaud	Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture	Adjoint au sous-directeur des gens de mer
LAGADEC	Gael	Université de la Nouvelle-Calédonie	Vice-président
LAMBERT	François	École nationale supérieure maritime	Directeur général
LAMECHE	Sabah	Rectorat de l'académie de Mayotte	Déléguée régionale académique

NOMS	Prénoms	Organismes	Fonctions
			à la formation professionnelle initiale et continue
LATOUCHE	Agnès	Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Guyane	Responsable académique
LE BIANNIC	Nicolas	Direction de la mer Sud océan Indien	Directeur
LE GUILLOU	Jérôme	Lycée polyvalent de Tarapanui	Directeur
LE ROUX	Emmanuelle	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Macouria	Directrice-adjointe
MAHEUT	Eliane	Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture	Chargée de mission formations outre-Mer
MALJETTE	Jérémie	Régiment de service adapté de Polynésie française	Lieutenant-colonel, Directeur des opérations
MANUFEKATI	Lotolelei	Service de l'agriculture, de la forêt et de la pêche	Technicien pêche
MARCEAU	Gaëlle	Direction générale de l'enseignement scolaire	Chargée de mission sur la carte des formations
MARTIAS	Laurent	Vice-rectorat de l'académie de Polynésie française	Inspecteur sciences et techniques industrielles
MARTIN	Bernard	Direction de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités de Mayotte	Chef adjoint du pôle travail
MARTIN	Philippe	Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie	Directeur
MEHDI	Rostane	Rectorat de l'académie de La Réunion	Recteur
MEIGNEUX	Valérie	Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture	Cheffe de bureau des lycées professionnels maritimes de la sous-direction des gens de mer
MEJECAZE	Remi	Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture	Sous-directeur des gens de mer
MELOCHE	Corentin	Régiment du service militaire adapté de Nouvelle-Calédonie	Caporal-chef, chef filière matelot
MONS	Nathalie	Rectorat de l'académie de Martinique	Rectrice
MONTE-DUPONT	Laurence	Université de la Nouvelle-Calédonie	Directrice de cabinet
MONTOUT	Olivier	Vice-rectorat de l'académie de Nouvelle-Calédonie	Inspecteur de l'éducation nationale du second degré professionnel
MOU KAM TSE	Pepin	École hôtelière de Tahiti	Proviseur
MOUSSETTE	Sophie	Secrétariat général de la mer	Chargée de mission « Politique maritime des territoires et territoires littoraux
MOUTANIN	Sandrine	France Travail La Réunion	Conseillère entreprise
MUGNERET	Bruno	Service de l'agriculture, de la forêt et de la pêche de Wallis et Futuna	Technicien responsable de la pêche
NERETTI	Anne-Charlotte	Vice-rectorat de l'académie de Nouvelle-Calédonie	Inspectrice d'académie
NOVELLI	Isabelle	Direction générale de l'éducation et des enseignements de Polynésie française	Inspectrice et chef du département orientation et insertion
NOYON	Jean-Claude	Direction générale des territoires et de la mer de la Guyane	Chef du service affaires maritimes fleuves
OPETA	Albert	Lycée professionnel maritime « Jacques CASSARD » Nantes	Élève
PARENT	Sandrine	Régiment de service adapté de Polynésie française	Adjudante-chef
PEDRONNO	Cyrille	Rectorat de l'académie de Guyane	Inspecteur de l'éducation nationale Sciences et techniques industrielles
PELVOIZIN	Olivier	France Travail La Réunion	Directeur régional

NOMS	Prénoms	Organismes	Fonctions
PIRITUA	Armand	Lycée professionnel maritime « Jacques CASSARD » Nantes	Élève
POIRIER	Luc	Rectorat de l'académie de La Réunion	Inspecteur d'académie – inspec- teur pédagogique régional
POUSSIER	Antoine	Préfecture de Guyane	Préfet
PRUGNIERES	Catherine	France Travail La Réunion	Conseillère à l'emploi
PUPUTAUKI	Tracy	Lycée professionnel maritime « Jacques CASSARD » Nantes	Élève
REGOURD	Frédéric	Direction de l'alimentation, de l'agricul- ture et de la forêt de Guadeloupe	Chef du service formation et dé- veloppement
RIALLAND	Pierre	Secrétariat général de la mer	Contre-amiral, secrétaire général adjoint
RIS	Catherine	Université de la Nouvelle-Calédonie	Présidente
RIVIERE	David	Rectorat de l'académie de La Réunion	Directeur de cabinet du recteur
ROCHETEAU	Catherine	Direction des affaires maritimes de Po- lynésie française	Directrice
SAID	Elhade	Direction de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la mer de Mayotte	Service gens de mer
SAINTOT	Émilie	France Travail La Réunion	Direction des opérations
SALMON	Alban	Lycée professionnel maritime « Jacques CASSARD » Nantes	Directeur
SAUVAGE	Loïc	Régiment de service adapté de Poly- nésie française	Capitaine
SUILI	Béatrice	Service des affaires maritimes, ports, phares et balises de Wallis	Adjointe secrétariat
SUVE	Malia	Service des affaires maritimes, ports, phares et balises de Wallis	Secrétaire & cheffe de service par intérim
TAHARIA	Pouatea	Lycée professionnel maritime « Jacques CASSARD » Nantes	Élève
TCHING	Walter	Lycée professionnel maritime « Jacques CASSARD » Nantes	Élève
TEIPOARII	Ecklin	Lycée professionnel maritime « Jacques CASSARD » Nantes	Élève
TERRET	Thierry	Vice-rectorat de l'académie de Polyné- sie française	Vice-recteur
TEURURAI	Loïc	Lycée professionnel maritime « Jacques CASSARD » Nantes	Élève
TOUMOULINI	Michel	Lycée d'État de Wallis & Futuna	Proviseur
VASLIN	Jean-Luc	Direction de la mer de Nouvelle-Calé- donie	Directeur de la mer
VIALLET	Lionel	Rectorat de l'académie de Martinique	Directeur opérationnel campus des métiers et des qualifications
VIDAL	Caroline	Direction de la mer de la Guadeloupe	Cheffe du service gens de mer, navires, développement durable des activités maritimes
VIGIER	Regine	Vice-rectorat de l'académie de Wallis- et-Futuna	Vice-rectrice
VIN-DATICHE	Didier	Vice-rectorat de l'académie de Nou- velle-Calédonie	Vice-recteur
WEBER	Édouard	Direction de la mer de la Guadeloupe	Directeur de la mer
Collectivités et groupements de collectivités			
AH-MIN	Heimana	Ministère de l'Agriculture et des Res- sources marines, en charge de l'ali- mentation et de la recherche, de Poly- nésie française	Directeur de cabinet
BEDIER	Patrick	Région Réunion	Directeur adjoint du cabinet de la Présidente
BLANC	Éric	Gouvernement de Nouvelle-Calédonie	Conseiller cabinet

NOMS	Prénoms	Organismes	Fonctions
CAROUPANIN	Nadine	Région Réunion	Directrice générale adjointe développement humain et solidaire
COSSET	Patrick	Collectivité territoriale de Guyane	Conseiller territorial délégué à la chasse et des traditions
D'ANGLEBERMES	Jean-Louis	Conseil économique social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie	Président
DERNE	Marie-Claude	Collectivité territoriale de la Martinique	Chargée de mission économie bleue
FRANCILETTE	Willy	Collectivité territoriale de la Martinique	Chef du service des infrastructures portuaires
GARBUTT	Mahanatea	Ministère de l'Agriculture et des Ressources marines, en charge de l'Alimentation et de la Recherche, de Polynésie française	Conseillère technique
HARTMANN	Karine	Direction des affaires maritimes de Nouvelle-Calédonie	Cheffe du service des gens de mer et de la formation maritime
HNEPEUNE	Samuel	Gouvernement de Nouvelle-Calédonie	Membre
IOPUE	Luen	Gouvernement de Nouvelle-Calédonie	Collaborateur Samuel HNEPEUNE
KAUTAI	Alphonse	Port autonome de Papeete	Commandant du port
LAVUELA TAKUMASIVA AISAKE	Patalione Kani-moa	Chefferie d'Uvea, Wallis	Roi
LE GALL	Gilles	Collectivité territoriale de Guyane	Conseiller territorial délégué aux sports et loisirs et représentant au conseil maritime ultra-marin
LIBANUS	Alain	Collectivité territoriale de la Martinique	Chef de service pêche et aquaculture
MAILAGI	Jean-Paul	Assemblée territoriale de Wallis	Président de la commission des finances et du budget
MAILLET	Patrick	Gouvernement de Nouvelle-Calédonie	Conseiller auprès du président
MANZANARES	Sarah	Gouvernement de Nouvelle-Calédonie	Directrice du cabinet du président
MARTIAL	Guylène	Collectivité territoriale de la Martinique	Chargée de mission auprès du conseiller exécutif Félix MERINE
MERGERIE	Bernard	Collectivité territoriale de la Martinique	Conducteur d'opérations
NIRLO	Séverine	Région Réunion	Directrice générale adjointe développement économique et innovation
OMARJEE	Salim	Région Réunion	
PAYET	Eva	Région Réunion	Cheffe de projet Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation
SIAEJE	Anthonia	Gouvernement de Nouvelle-Calédonie	Chargée des formations
SITJAR	Vatéea	Flottille administrative de la Polynésie française	Directeur
SITOUZE	Céline	Région Réunion	Vice-présidente, déléguée à l'éducation
TEAI	Taivini	Ministère de l'Agriculture et des Ressources marines, en charge de l'Alimentation et de la Recherche, de Polynésie française	Ministre de l'agriculture
VANAI	Paino	Assemblée territoriale de Wallis	Vice-Président
ACTEURS ÉCONOMIQUES			
ABDOU	Naaoudaroukia	Syndicat maritime des pêcheurs professionnels mahorais	Élue pêche
ALFAND	Mathilde	Coordinatrice	Fédération des pêcheurs professionnels côtiers de la province Sud
ALLAIN	Dorian	Syndicat des armateurs néocalédoniens	Ingénieur d'armement Compagnie maritime des îles

NOMS	Prénoms	Organismes	Fonctions
BASLE	Jean-Claude	Saint-Pierre-et-Miquelon Ferries	Capitaine d'armement
BELIAEFF	Benoit	Fédération des pêcheurs professionnels côtiers de la province Sud	Président
BELLAIS	Éric	École apprentissage maritime de Mayotte	Directeur
BLAS	Anila	Transam Wallis	Agente maritime (transitaire) Wallis
BOINADI	Dhili	Association pêcheurs de Chicoumi	Président
BOURDAIS	Graziella	Skipper Antilles Croisières	Directrice
BOUVET	Yann	Syndicat professionnel des pilotes maritimes de Nouvelle-Calédonie	Président
CARTIER	Gilles	GC Compétences Guyane	
CECHETTI	Caroline	Saint-Pierre-et-Miquelon Ferries	Directrice du pôle transports et mobilités
CESAR	Christophe	Compagnie ARANUI	Directeur technique
CHAPU	Jean-Claude	Commission de l'océan Indien	Expert détaché
CHEVALIER	Vincent	Syndicat professionnel des pilotes maritimes de Nouvelle-Calédonie	Pilote
COIGNAT	Julie	Groupement des fermes aquacoles de Nouvelle-Calédonie	Secrétaire
COMBES	Cédric	Wallis	Pêcheur
CONSTABLE	Hilde	OCAPAT	Conseillère entreprises Guyane
COTREBIL	Jean-Michel,	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Martinique	Président
COUETTE	Christophe	Fédération de l'industrie nautique en Martinique	Représentant
DECHAUME	Hanna	Compagnie ARANUI	Capitaine d'armement
DEORA	Antonin	Cluster maritime français	Chargé de mission sur les sujets outre-Mer
DO CHI	Anne-Mai	Cluster maritime de Polynésie française	Secrétaire générale
DORE	Christophe	SOMARA	Capitaine d'armement
DUCREUX	Yves	Syndicat des activités nautiques et touristiques de Nouvelle-Calédonie	Président
EI-KETTAB	Moustafa	Centre européen de formation continue maritime	Chargé du développement, notamment vers l'outre-mer
FABRICE	Henry	Société minière Georges Montagnat	Adjoint responsable batellerie
FLEURY	Sozic	Cluster maritime de Nouvelle-Calédonie	Manager
FOUNDI	Yousseouffi Abdallah	Comité régional des pêches maritimes de Mayotte	Préfigurateur
GANNE	Antoine	Perliculture Mayotte	Chef d'entreprise
GONZALEZ	Ninon	Société minière Georges Montagnat	Responsable ressources humaines
GOULAMALY	Azmina	École apprentissage maritime de La Réunion	Présidente du conseil d'administration
GUILLOU	Louise	Saint-Pierre-et-Miquelon Ferries	Responsable armement
HENRY	Charles	École de formation professionnelle maritime et aquacole	Directeur
HUGUES	Francis	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Martinique	Secrétaire général
JAMES	Reinald	Société Antoine Abchée et fils	Responsable port de Larivot
JOHANÉS	Clémentine	Grand port maritime de Guyane	Membre du directoire
JOSEPH	Jean-Louis	Centre national d'études spatiales	Commandant du port de Parakaibo (Kourou)
KOHUMOETINI	Sylvain	Syndicat des gens de mer Polynésien	Secrétaire général
KUHN	Johan	Groupement des fermes aquacoles de Nouvelle-Calédonie	Président
LABIAN	Denis	Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie	Responsable pêche
LANNUZEL	Rémi	CFDT marins La Réunion	Représentant
LAUHEA	Putito	Wallis	Pêcheur

NOMS	Prénoms	Organismes	Fonctions
LE FOULGOC	Loic	Cluster maritime de La Réunion	Secrétaire général
LEBEAU	Bruno	CGT Marins La Réunion	Représentant
LELEU	Philippe	Union maritime interprofessionnelle de La Réunion	Président
LERAY	François	CMA-CGM	Directeur des ressources humaines "Marine"
LIE	Tominiko	Wallis	Pêcheur & poissonnier
LIMISK	Alain	Cluster maritime de la Martinique	
LISE	Emmanuel	Cluster maritime de la Martinique	Président
LOPEZ	Mario	Fédération des pêcheurs hauturiers de Nouvelle-Calédonie	Président
LOUBERSAC	Lionel	Cluster maritime de Nouvelle-Calédonie	Vice-président
LUCZKIEWICZ	Alexandre	Cluster maritime français	Responsable des relations et des actions outre-mer
MANDRON	Jean-Bernard	Grand port maritime de Guyane	Commandant de port
MARINIA	Emilie	GC Compétences Guyane	
MDJANA	Moussilim	Syndicat maritime des pêcheurs professionnels mahorais	Secrétaire général
MILES	Alexandrine	Cluster maritime de la Martinique	Chargée de mission
MUAVAKA	Gabriel	Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelle de Nouvelle-Calédonie	Directeur
NICOLAS	Mickaël	Grand port maritime de Guyane	Directeur de la prospective et du développement
NICOLAS	Marie	Comité régional des pêche maritimes et des élevages marins de Guyane	Secrétaire
OUADRANI	Samir	École apprentissage maritime de La Réunion	Directeur
OUSSENI	Ali	Chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte	Élu aquaculture
PIED	Joel	Comité régional des pêche maritimes et des élevages marins de Guyane	Vice-président
POLONI	Alexandra	JIFMAR Guyane	
POMES	Alain	Centre européen de formation continue maritime	Directeur
PORRY	Jean Pierre	Société maritime de remorquage et d'assistance	Directeur général
RAGNAUTH	Léonard	Comité régional des pêche maritimes et des élevages marins de Guyane	Président
RICHARD	Émilie	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion	Membre
ROSSI	Éric	Groupe pour l'insertion et l'évolution professionnelle de Nouvelle-Calédonie	Responsable du pôle métier de la mer
ROSTAING	Thomas	Commission de l'océan Indien	Expert en sécurité maritime
ROUAULT	Bruno	Centre européen de formation continue maritime	Directeur-adjoint en charge de la pédagogie
ROYER	Frederic	Cluster maritime de La Réunion	Président
SABATIER	Marc	Cluster maritime de Nouvelle-Calédonie	Président
SAGNE	Éric	Cluster maritime de Guyane	Président,
SAÏD	Nidhoim	Syndicat maritime des pêcheurs professionnels mahorais	Président
SCHMID	Agathe	Armement MOLIPA de Saint-Pierre-et-Miquelon	Co-gérante
SUFFRIN	Guy-Marc	École de formation professionnelle maritime et aquacole de Martinique	Président du conseil d'administration
TONY-NYEMB	Marise	OCAPIAT	Directrice régionale Antilles Guyane
TOULEMONT	Patrick	Grand port maritime de Guyane	Directeur des infrastructures et

NOMS	Prénoms	Organismes	Fonctions
			de l'exploitation
TOURMEN	Laurence	Tropic Alizés	Gérante
TRAFTON	Heifara	Centre des métiers de la mer de Polynésie française	Directeur
VELASCO	Pascal	Groupeement pour l'insertion et l'évolution professionnelle de Nouvelle-Calédonie	Directeur adjoint
VIRAPOULLE	Laurent	Armement pêche avenir	Directeur général
WONG	Philippe	Confédération des armateurs de Polynésie	Président
XIBERAS	Remi	Cluster maritime de Mayotte	Président
ZITTE	Gérard	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion	Président
Associations			
AKATAI	Galiano	Vakala	Directeur
FOLOIC	Léoné	Avaka heke	Président
GUERIER	Hélène	Association nautique de Kourou	Directrice adjointe
MAISONNAVE	Jean-Sébastien	Association nautique de Kourou	Éducateur sportif,
NEGRAZ	Benjamin	Wallis lagon sécurité	Président
VIGIER	Stéphanie	Avaka heke	Coach

Annexe 3. Glossaire des sigles et acronymes

Acronymes	Signification
250 kW	Mécanicien 250 kW
750 kW	Mécanicien 750 kW
AESM	Agence européenne de sécurité maritime
AFPS978	Association française des premiers secours 978 de Saint-Martin
AME	Aire marine éducative
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
AP	À prévoir
ASNS	Attestation « Savoir nager en sécurité »
Bac Pro	Baccalauréat professionnel
BACPN	Brevet aptitude à la conduite de petits navires
BACPNV	Brevet aptitude à la conduite de petits navires à voile
BIMer	Brevet d'initiation à la mer
BOREA	Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques
BP	Brevet professionnel
BP EMM	Baccalauréat professionnel maritime « Électromécanicien marine
BP Polyvalent	Baccalauréat professionnel maritime « Polyvalent pont/machine »
BPCGEM	Baccalauréat professionnel maritime « Conduite et gestion des entreprises maritimes »
BPJEPS	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
BPM	Baccalauréat professionnel maritime
BRACPN	Brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires
BRM / ERM	Attestation de formation direction de travail en équipe et gestion des ressources
BTS	Brevet de technicien supérieur
C	Capitaine illimitée
C 200	Capitaine 200
C 3000	Capitaine 3000
C 500	Capitaine 500
CACPP	Certificat aptitude au commandement à la petite pêche
CAECSR	Certificat aptitude à l'exploitation des canots de secours rapides
CAEERS	Certificat aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage
CAEM	Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'initiation à la mer
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAPP	Certificat polynésien d'aptitude professionnelle
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CEM	Classe enjeu maritime
CETAD	Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement
CFBS	Certificat de formation de base à la sécurité
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CGO	Certificat général d'opérateur
CIMer	Comité interministériel de la mer
CM	Chef mécanicien illimité

Acronymes	Signification
CM 3000	Chef mécanicien 3 000 kW
CM 8000	Chef mécanicien 8 000 kW
CMP	Certificat matelot pont
CMQ	Campus des métiers et qualifications
CMQ2M	Campus des métiers et des qualifications de la mer en Martinique
CMUB	Conseils ultramarins de bassin
COM	Collectivités d'outre-mer
CQALI	Certificat qualification avancée à la lutte contre l'incendie
CS	Certificat de spécialité
CSPM	Sécurité pour l'exercice du pilotage maritime
CTOM	Collectivités territoriales d'outre-mer
DAMNC	Direction des affaires maritimes de Nouvelle-Calédonie
DAMPF	Direction des affaires maritimes de Polynésie française
DEJEPS	Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
DEJEPS	Diplômes d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
DEUST	Diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques
DGAMPA	Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture
DM NC	Direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie
DROM	Départements et régions d'outre-mer
ECDIS	Système de visualisation des cartes électroniques et d'information
EFPMA	École de formation professionnelle maritime et aquacole
EMI	Enseignement médical niveau 1
EMII	Enseignement médical niveau 2
EMIII	Enseignement médical niveau 3
EMR	Energie marine renouvelable
ENSM	École nationale supérieure maritime
EP	Encadrement des passagers
EP	En place
ERM/BRM	Direction de travail en équipe et gestion des ressources (pont machine)
FC	Formation continue
FI	Formation initiale
FPPC	Fédération polynésienne de protection civile)
GIEC-NC	Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles en Nouvelle-Calédonie
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
GSCCHP	Gestion des situations de crise et de comportement humain
HT	Formation à la haute tension
IEDOM	Institut d'émission des départements d'outre-mer
IGAM	Inspection générale des affaires maritimes
IGEM	Inspecteur général de l'enseignement maritime
IGESR	Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
IGF	Recueil international de règles de sécurité applicables aux navires qui utilisent des gaz ou d'autres combustibles à faible point d'éclair

Acronymes	Signification
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée (pêche)
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
L	Longueur
LP	Lieutenant de pêche
LPM	Lycée professionnel maritime
NAF	Nomenclature des activités françaises
NAVPAX	Formations pour le personnel servant à bord des navires à passagers
NCGL	Attestation de formation cargaison navires citernes pour gaz liquéfiés
NCPC	Attestation de formation cargaison navires citernes pour produits chimiques
OCQ	Officier chef de quart
OCQM	Officier chef de quart machine
OCQP	Officier chef de quart passerelle
OMI	Organisation maritime internationale
PP	Patron de pêche
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
RSMA	Régiment du service militaire adapté
SAMPF	Service des affaires maritimes de Polynésie
SBEGV	Service à bord des engins à grande vitesse
SCICP	Sécurité des passagers, et de la cargaison et d'intégrité de la coque
SCP	Sécurité des personnes sur navires de commerce ou plaisance, L < 12 m
SCPPC	Sécurité des personnes sur navires petite pêche ou pêche côtière, L < 12 m
SDIRP	Sécurité à l'intention du personnel assurant directement un service aux passagers
SECOPOL	Santé des écosystèmes polynésiens
SMA	Service militaire adapté
SPLANG	Société publique locale pour l'aménagement numérique de la Guyane
SS	Sensibilisation sûreté
Sspe	Certificat de formation spécifique à la sûreté
STCW	Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (<i>Standards of Training, Certification and Watchkeeping</i>)
STCW F	Convention internationale sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (<i>Standards of Training Certification and Watchkeeping for Fishing Vessel Personnel</i>)
TP	Titre professionnel
UMR	Unité mixte de recherche
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance (<i>United Nations Children's Fund</i>)
ZEE	Zone économique exclusive

Annexe 4. Références bibliographiques

- (2023). *1re assises d'outre-mer : "Filières : villes et destinations bleues d'avenir"*. Odyssea-bleu.
- BABOULALL, O., BINI, M., & DIB, N. (2022). *Tableau de bord sur l'économie marine en Guadeloupe*. Centre d'observation et d'analyse économique.
- BOUCHELAGHEM, M. (2023). *La formation dans le domaine maritime en outre-mer*. Ecole d'administration des affaires maritimes.
- Cluster maritime de Nouvelle-Calédonie. (2024). *Assurer une relance économique rapide, durable et structurante en Nouvelle-Calédonie par le maritime*.
- Clusters maritimes outre mer. (2020). *Livre bleu pour une stratégie maritime calédonienne*. Cluster maritime.
- Commission européenne. (2021). *Press corner*. Récupéré sur Europa.eu: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_21_2346
- Conseil économique, social et environnemental (CESE). (2024). *ace aux tensions dans les territoires d'Outre-mer, le CESE appelle au développement des connexions aériennes, maritimes et numériques*. Consulté le 2025, sur www.lecese.fr: <https://www.lecese.fr/presse/communiqués/face-aux-tensions-dans-les-territoires-doutre-mer-le-cese-appelle-au-developpement-des-connexions-aeriennes>
- Conseil maritime ultramarin de Guyane. (2023). *Document stratégique de bassin maritime*. Préfet de la Guyane.
- DEPERROIS, H., ROUMEGOU, B., VALLEE, R., PILLET, D., & MOATTI, A. (2023). *Identification des freins juridiques et administratifs rencontrés par la pêche maritime professionnelle*. Gouvernement.
- Do-Chi, A.-M. (2024). *L'économie maritime de la Polynésie Française : un territoire extra-continentale au cœur des grands enjeux océaniques*. Fondation SEFACIL, Université de Rouen, EM Normandie, NIMEC, Cluster maritime Polynésie française.
- Document stratégique de bassin maritime des Antilles*. (2021). Récupéré sur DM Martinique: <https://www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr/le-document-strategique-de-bassin-maritime-a115.html>
- Esteban Aguado, c. a. (s.d.). Les enjeux maritimes de la Guyane.
- Gouvernement. (s.d.). *Formations et métiers de la mer*. Consulté le 2025, sur https://formations.mer.gouv.fr/recherche?filter_need=92
- Gouvernement France. (2023). *Identification des freins juridiques et administratifs rencontrés par la pêche maritime professionnelle*.
- INSEE. (2021). *Les natifs des Antilles, de Guyane et de Mayotte quittent souvent leur région natale, contrairement aux Réunionnais*.
- INSEE. (2022). *Analyses La Réunion • n° 75*.
- INSEE. (2022). *Économie bleue à La Réunion : des activités en hausse et à forte valeur ajoutée*. INSEE.
- Inspection générale des affaires maritimes. (s.d.). *Guide des équipements pédagogiques*. IGAM.
- Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM). (2023). *Rapport annuel économique 2022 - Guadeloupe*. IEDOM.
- Institut d'émission des départements d'outre-mer. (2024). *Rapport annuel économique 2023 : Martinique*. IEDOM.
- Institut d'émission outre-mer. (2021). *Les notes de l'Institut d'émission*. IEDOM IEOM.
- Institut des émissions d'outre-mer. (2016). *L'économie bleue en Nouvelle-Calédonie Un levier de croissance à actionner*. IEDOM.
- Institut des émissions d'outre-mer. (2017). *L'économie bleue à la Martinique Des ressources et des capacités à valoriser*. IEDOM.

Institut des émissions d'outre-mer. (2018). *L'économie bleue de la Guadeloupe État des lieux et potentiels de développement*. IEDOM.

Institut des statistiques de la Polynésie française. (s.d.). *Les exportations de produits perliers progressent en valeur en 2022*. Récupéré sur Etudes et Bilans de la Polynésie française N° 1407: <https://www.ispf.pf/publication/1407>

(2020). *Le système éducatif dans les académies ultramarines -Communication à la commission des finances du Sénat*. www.ccomptes.fr.

LECOMPTE, P.-L. (2024). *Les freins et leviers de développement de l'industrie de construction et/ou de réparation navale en outre-mer*. École d'administration des affaires maritimes.

Marc LEFUR, Estelle YOUSOUFFA. (2023). *Rapport d'information déposé par la délégation aux outre-mer sur l'autonomie alimentaire des outre-mer*. Assemblée Nationale.

Observatoire AKTO. (2024). *Etude de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales*. Territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon.

OCDE. (2017). *L'économie de la mer en 2030*. Organisation de coopération et de développement économiques.

Orefice, G., Moreau, S., & Marcus, V. (2024). *Compte rendu de la commission entreprise et stratégies de marché du 03/10/2024*. Conseil national de l'information statistique.

Première Ministre. (2022). *L'économie bleue en France*. Récupéré sur info.gouv.fr: <https://www.info.gouv.fr/organisation/secretariat-general-de-la-mer-sgmer/edition-2022>

Secrétariat Conseil maritime ultramarin du bassin Antilles. (2021). *Document stratégique de bassin maritime des Antilles*. CMUBA.

Sénat. (2020). *L'enseignement scolaire en outre mer : des moyens à mieux adapter à la réalité des territoires*.

Sénat. (2022). *Les outre-mer au cœur de la stratégie maritime nationale*.

Service des affaires maritimes de Polynésie Française. (2024). *Note relative aux enjeux de formation professionnelle maritime en Polynésie Française*.

(2017). *Un partenariat privilégié, renouvelé et renforcé avec les régions ultrapériphériques*. Commission européenne.

UNICEF. (2023). *Grandir dans les outre-mer*. Fonds des Nations-Unies pour l'enfance.

Verso consulting. (2021). *Etude prospective sur la gestion des emplois et compétences de la filière maintenance construction et déconstruction navale*. Cluster maritime de La Réunion.

Vertigo Lab. (2019). *Etude sur l'économie bleue en Guadeloupe : état des lieux*. Région Guadeloupe.

Annexe 5. Note méthodologique définissant le périmètre des formations aux métiers de la Mer

La mission a extrait du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) une liste des formations enregistrées et dont les fiches sont actives correspondant aux métiers de la mer.

Pour définir ce périmètre, seules les formations associées à un formacode (ou combinaison de formacodes) listés ci-dessous ont été retenues. Cette liste comporte l'ensemble des intitulés mentionnant :

- la mer,
- la navigation maritime et fluviale,
- les activités portuaires,
- le nautisme,
- les activités sportives (sports nautiques, natation)
- le domaine aquacole.

Le détail des formacodes retenus est listé ci-dessous :

13279 : Droit maritime, 31870 : Navigation commerce plaisance, 42802 : Sécurité défense
15420 : Parachutisme, 15472 : Sport nautique, 15436 : Éducation sportive
15436 : Éducation sportive, 15460 : Ski nautique
15436 : Éducation sportive, 15475 : Glisse nautique
15436 : Éducation sportive, 15480 : Plongée subaquatique
15436 : Éducation sportive, 15483 : Canoë-kayak
15436 : Éducation sportive, 15491 : Natation
15436 : Éducation sportive, 15492 : Aviron
15436 : Éducation sportive, 15493 : Voile
15454 : Activité physique et sportive, 15466 : Activité physique pour tous, 15436 : Éducation sportive, 15457 : Gestion sport, 15447 : Matériel sport
15454 : Activité physique et sportive, 15472 : Sport nautique
15472 : Sport nautique
15472 : Sport nautique, 15436 : Éducation sportive
15475 : Glisse nautique, 15436 : Éducation sportive
15480 : Plongée subaquatique, 22067 : Travaux immergés, 22097 : Explosif, 22024 : Génie civil
15483 : Canoë-kayak, 15436 : Éducation sportive
21012 : Culture spécialisée, 21347 : Aquaculture, 21336 : Gestion exploitation pêche aquaculture
21333 : Marin pêcheur, 21347 : Aquaculture
21347 : Aquaculture
21347 : Aquaculture, 21336 : Gestion exploitation pêche aquaculture
21347 : Aquaculture, 21336 : Gestion exploitation pêche aquaculture, 21012 : Culture spécialisée
21347 : Aquaculture, 21360 : Patron de pêche
21352 : Pêche, 31872 : Transport maritime
21354 : Pêche aquaculture
21376 : Mareyage, 21567 : Transformation produits de la mer, 34506 : Vente produit mer
21567 : Transformation produits de la mer, 21376 : Mareyage
21567 : Transformation produits de la mer, 34506 : Vente produit mer

21576 : Traiteur, 34506 : Vente produit mer, 42759 : Écailler, 42712 : Cuisine poisson
 22067 : Travaux immergés, 15480 : Plongée subaquatique
 22881 : Bois, 23601 : Charpente marine
 23601 : Charpente marine
 23601 : Charpente marine, 22881 : Bois
 23602 : Entretien marine plaisance
 23602 : Entretien marine plaisance, 23610 : Mécanique navale
 23622 : Construction maintenance navale, 34582 : Négociation commerciale, 34076 : Gestion relation client, 42027 : Service location
 31827 : Transport marchandise, 31869 : Fret aérien, 31872 : Transport maritime
 31841 : Manutention portuaire, 31870 : Navigation commerce plaisance
 31845 : Logistique, 31869 : Fret aérien, 31850 : Transport fluvial, 31847 : Transport international marchandise, 31872 : Transport maritime
 31850 : Transport fluvial
 31870 : Navigation commerce plaisance
 31870 : Navigation commerce plaisance, 21333 : Marin pêcheur
 31870 : Navigation commerce plaisance, 23610 : Mécanique navale, 31886 : Mécanicien navigant
 31870 : Navigation commerce plaisance, 31893 : Officier marine marchande, 42802 : Sécurité défense
 31870 : Navigation commerce plaisance, 32054 : Gestion des organisations
 31872 : Transport maritime, 21352 : Pêche
 31872 : Transport maritime, 31859 : Procédure douanière, 31839 : Transit marchandise
 31883 : Mécanicien bord, 24054 : Électricité, 31870 : Navigation commerce plaisance
 31892 : Capitaine marine
 31892 : Capitaine marine, 31870 : Navigation commerce plaisance
 31892 : Capitaine marine, 31883 : Mécanicien bord
 34506 : Vente produit mer